

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**



REVUE DE PRESSE

Avril 2021

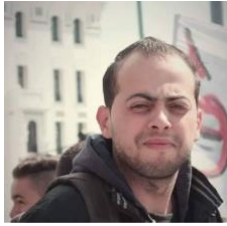
Contenu

ELWATAN.COM, Le 01 AVRIL 2021, Pour constitution de bande criminelle.....	6
lesoirdalgerie.com, le 01 AVRIL 2021 ; Les étudiants ferment la route pour dénoncer l'insécurité...	7
ELWATAN.COM, 01 AVRIL 2021 ; Situation des droits de l'homme dans le monde : Le département d'Etat américain critique envers l'Algérie	8
liberte-algerie.com ; le 03 AVRIL 2021 ; SAÏD DJABELKHIR DEVANT LE JUGE Le procès de la liberté de conscience	10
lesoirdalgerie.com le 03.04.2021 : Le FFS ne participera pas aux élections du 12 juin.....	13
liberte-algerie.com le 03 AVRIL 2021 MARCHE SILENCIEUSE À LA MÉMOIRE DE RAHIMA ET DE SA FILLE À FERAOUN (BÉJAÏA)	14
ELWATAN.COM, 03 AVRIL 2021 : 111e vendredi de contestation populaire : La population manifeste nombreuse et dans le calme à Oran	16
ELWATAN.COM. 03 AVRIL 2021. Législatives du 12 juin : Le FFS ne participera pas	18
liberte-algerie.com, le 04AVRIL 2021 : le FFS dit non.....	20
Info Radio M le 04/04/21 ; Affaire de Said Chetouane : Amnesty demande une enquête	22
ELWATAN.COM, 04 AVRIL 2021 ; Tentatives d'organiser des marches dans certaines wilayas : Plusieurs interpellations !	23
liberte-algerie.com, Le 05 AVRIL2021 ; L'affaire Saïd Chetouane provoque une indignation générale	24
elwatan.com, le 05 AVRIL 2021 ; Marche du samedi : 24 manifestants placés en détention provisoire.....	27
Info Radio M le 05 avril 2021 ; Lutte contre la migration clandestine : l'Algérie se dote de nouveaux centres de rétention au sud du pays	28
Info Radio M le 06 avril 2021 ; Les 23 détenus du Hirak de samedi entament une grève de la faim31	
liberte-algerie.com Le 07 AVRIL 2021 ; Grève nationale dans les hôpitaux aujourd'hui	32
Info Radio M le 07 avril 2021 ; Les professionnels de la santé entament une grève nationale d'une journée.....	34
Info Radio M le 07 Avril 2021 : Droits de l'homme en Algérie : Amnesty fait un constat critique .	35
elwatan.com, 08 AVRIL 2021 ; Amnesty International appelle à l'abrogation des lois liberticides.	37
Info Radio M le 08 Avril 2021 : Affaire Chetouane : trois activistes du Hirak placés sous mandat de dépôt.....	39
Info Radio M le 09 Avril 2021 ; Des personnalités politiques appellent à l'unité du Hirak dans sa « pluralité »	40
elwatan.com, 11 AVRIL 2021, Ils annoncent un préavis de grève de trois jours : La colère des douaniers	41
elwatan.com, 12 AVRIL 2021 ; Justice : Le procès de 19 présumés terroristes renvoyé.....	43
Info Radio M le 12 Avril 2021 ; Hirak: à la veille du ramadan, 7 étudiants se trouvent en détention dans 3 wilayas	45

elwatan.com,13 AVRIL 2021 ; Atteintes aux droits de l'homme au Maroc : Les appels à la libération de Raïssouni et Radi se multiplient.....	46
elwatan.com, 13 AVRIL 2021 ; Affaire Tadjadit : Les éclairages du collectif de défense	48
Info Radio M le 13 Avril 2021 : Algérie poste maintient la grève pour le deuxième jour consécutif	49
liberte-algerie.com Le 14 AVRIL 2021 ; Le procès d'Amira Bouraoui ajourné au 27 avril.....	50
elwatan.com, 17 AVRIL 2021 ; Grève à Algérie Poste : La direction générale hausse le ton	52
elwatan.com, Le 17 AVRIL 2021 ; Emigration clandestine : Un centre d'accueil pour migrants à Djanet	54
elwatan.com Le 17 AVRIL 2021 ; Dégradation de l'état de santé des grévistes de la faim : Les mises en garde des défenseurs des droits de l'homme	56
elwatan.com, Le 18 AVRIL 2021 ; Interpellés lors de la marche du vendredi : Présentation aujourd'hui de quatre manifestants	58
elwatan.com, le 18 AVRIL 2021, Enseignement supérieur : le recrutement direct des diplômés de doctorat « impossible », selon le ministre	60
liberte-algerie.com, Le 19 AVRIL 2021. Le correspondant de Liberté à Tamanrasset placé sous mandat de dépôt	61
lesoirdalgerie.com, le 19 AVRIL 2021 ETRHB Marche des travailleurs pour la régularisation de leurs situations.....	62
elwatan.com ; le 19 AVRIL 2021, Justice : Kamel Chikhi, dit « El Boucher », condamné à deux ans de prison ferme.....	63
lesoirdalgerie.com ; le 19 AVRIL 2021, Cour de Tipasa Le procès de Karim Tabou reporté au 28 juin.....	65
elwatan.com, le 19 AVRIL 2021, Justice : Procès de Tabou reporté, Boumala relaxé	66
Info Radio M le 20 avril 2021 : Marche des étudiants à Tizi Ouzou : Walid Nekiche et plusieurs manifestants arrêtés.....	67
liberte-algerie.com, Le 20 AVRIL 2021,DES COLLECTIFS AUTONOMES DÉNONCENT LES HARCÈLEMENTS POLICIERS ET JUDICIAIRES DES ACTIVISTES DU HIRAK.....	68
elwatan.com, le 20 AVRIL 2021 ; Relizane: Les retraités en colère	70
lesoirdalgerie.com le 20.04.2021 : Célébration, aujourd'hui, du double anniversaire des Printemps berbère et noir	71
elwatan.com, le 20 AVRIL 2021 : Tizi Ouzou : Marche des travailleurs de l'ETRHB	73
liberte-algerie.com, le 21 AVRIL 2021 : GRANDIOSE CÉLÉBRATION HIER DES ÉVÉNEMENTS D'AVRIL 80.....	74
liberte-algerie.com Le 21 AVRIL 2021, NOTRE JOURNALISTE RABAH KARÈCHE EST EMPRISONNÉ POUR SES ÉCRITS	76
lesoirdalgerie.com , le 21 avril 2021. ONU- L'Algérie élue au Conseil d'administration de l'Unicef et à la CND.....	80

elwatan.com, 21 AVRIL 2021 : Incarcération du journaliste Rabah Karèche à Tamanrasset : Vague d'indignation et exigence de sa libération.....	81
Radio M le 21 Avril 2021 ; Oran : Noureddine Tounsi condamné à un an de prison ferme !.....	83
liberte-algerie.com, Le 21 AVRIL 2021 ; Changer les lois et les mentalités	84
elwatan.com, le 21 AVRIL 2021 ; Commémoration du printemps noir et hirak : Mêmes aspirations pour la liberté et la démocratie.....	86
lesoirdalgerie.com, le 21AVRIL 2021 ; les appels à la libération de Rabah Karèche se multiplient	88
liberte-algerie.com, le 21 AVRIL 2021 ;41 ANS APRÈS ; La Soummam toujours dans le sillon d'Avril	90
elwatan.com, 21 AVRIL 2021 ; Algérie : Amnesty relève la baisse du nombre de condamnation à mort	92
lesoirdalgerie.com, le 21.04.2021 ; Grèves en série la semaine prochaine Le front social s'emballe	93
liberte-algerie.com, Le 21 AVRIL 2021 ; Une demande de remise en liberté de Rabah Karèche déposée	95
Info Radio M le 24 Avril 2021 : Un Sit-in de soutien au journaliste Rabah Karèche se tiendra dimanche à Alger	97
www.liberte-algerie.com le 26 avril 2021 : Garde à vue prolongée pour Boudour et des hirakistes	98
www.liberte-algerie.com le 26 avril 2021 : L'exigence de la libération du journaliste réaffirmée ...	99
liberte-algerie.com le 26 Avril 2021 : L'HOMME DU SIÈCLE ALGÉRIEN.....	102
TSA - Tout sur l'Algérie Le 26 Avril 2021 : Le mineur Saïd Chetouane placé dans un centre de protection de l'enfance	105
TSA - Tout sur l'Algérie Le 26 Avril 2021 : Éducation nationale : des syndicats annoncent une journée grève	106
TSA - Tout sur l'Algérie Le 27 Avril 2021 : Tamanrasset : le journaliste de Liberté maintenu en détention.	107
TSA - Tout sur l'Algérie Le 27 Avril 2021 : La militante Amira Bouraoui risque jusqu'à cinq ans de prison.....	108
TSA - Tout sur l'Algérie Le 27 Avril 2021 : 114e mardi : la marche des étudiants à Alger empêchée	109
TSA - Tout sur l'Algérie Le 26 Avril 2021 : Arrêtée ce mardi à Alger,	111
TSA - Tout sur l'Algérie Le 26 Avril 2021 : La France rend hommage à Me Ali Yahia Abdenmour	112
Info Radio M le 28 Avril 2021 Maintien en détention de Rabah Karèche : « incompréhensible », dénonce RSF	113
Info Radio M le 29 Avril 2021 Said Boudour a-t-il été à son tour torturé ?	116

Info Radio M le 01 avril 2021 ; La Cour de Constantine confirme l'acquittement du journaliste Abdelmoundji Khelladi.



La Cour d'appel de Constantine a confirmé ce jeudi 1er avril 2021 l'acquittement prononcé en première instance en faveur du journaliste Abdelmoundji Khelladi.

Le journaliste a interpellé le 4 octobre 2019 et placé en détention provisoire le 6 octobre de la même année à la prison d'Elkedia à Constantine. Il a été accusé de « publication qui peuvent porter atteinte à l'unité nationale » et « détention et diffusion de tracts qui peuvent porter atteinte à la sûreté de l'Etat ».

Abdelmoundji Khelladi a été relâché le 2 janvier 2020 et son procès avait eu lieu le 11 mars 2020, avec un verdict d'acquittement rendu le 8 avril 2020. Une semaine plus tard, la partie civile a fait appel de la décision.

Selon ses propres déclarations, le journaliste Abdelmoundji Khelladi, « aurait subi des intimidations réitérées de la part des autorités sécuritaire de Constantine pour son travail éditorial et sa couverture du Hirak ». Il ajoute, par ailleurs, que « son domicile aurait été perquisitionné et son matériel de travail saisi.

ELWATAN.COM, Le 01 AVRIL 2021, Pour constitution de bande criminelle

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont mis fin à l'activité d'une bande criminelle composée de trois femmes impliquées dans une affaire de « tentative d'avortement, falsification de documents et création d'un lieu de débauche et de prostitution », a indiqué un communiqué de ce corps de sécurité.

L'affaire a été traitée par la brigade de la police judiciaire relevant de la sûreté de la circonscription administrative de Rouiba, sous la supervision du parquet compétent, après une exploitation optimale des informations recueillies par les services de police dans ce sens.

Après le parachèvement des mesures légales, les prévenues ont été présentées devant le parquet de Rouïba qui a ordonné leur placement à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach.

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger représentés par les services de la 9^e sûreté urbaine relevant de la sûreté de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs ont traité également une affaire de « vol » et arrêté un suspect.

lesoirdalgerie.com, le 01 AVRIL 2021 ; Les étudiants ferment la route pour dénoncer l'insécurité



Les étudiants de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou ont procédé, ce jeudi, à la fermeture de la route au niveau de l'axe situé devant le Campus Hasnaoua. L'objectif de cette action est de protester contre l'insécurité qui règne, depuis plusieurs mois, dans les enceintes universitaires. A plusieurs reprises, les étudiants sont montés au créneau pour dénoncer l'intrusion d'individus extérieurs à l'Université qui s'adonnent à des actes de violence contre les étudiants. Ces derniers se plaignent, en outre, de la prolifération de la drogue. Des actes maintes fois dénoncés, mais cela n'a pas suscité la réaction de toutes les autorités concernées.

ELWATAN.COM, 01 AVRIL 2021 ; Situation des droits de l'homme dans le monde : Le département d'Etat américain critique envers l'Algérie



Le rapport fait état du non-respect des libertés de réunion et d'association, le refoulement de réfugiés vers des pays où leurs vies pourraient être mises en danger.

Dans son rapport annuel, publié ce mardi, sur la situation des droits de l'homme dans le monde, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le département d'Etat américain note des violations des droits de l'homme commises par l'Etat algérien.

Le rapport cite ainsi la détention arbitraire de prisonniers politiques, le manque d'indépendance et d'impartialité judiciaires, l'ingérence illégale dans la vie privée, les graves restrictions à la liberté d'expression et de la presse, y compris à travers des lois pénales sur la diffamation, les arrestations de journalistes et le blocage de sites d'information.

Le rapport fait état du non-respect des libertés de réunion et d'association, le refoulement de réfugiés vers des pays où leurs vies pourraient être mises en danger, l'absence d'enquête pour définir les responsabilités dans des dossiers liés à la violence à l'égard des femmes, la « traite des personnes », la criminalisation des relations sexuelles consenties entre des personnes du même sexe ainsi que des restrictions importantes à la liberté syndicale des travailleurs et le travail des enfants.

Allant dans le détail le rapport explique que le gouvernement algérien a pris des mesures pour « *enquêter, poursuivre ou punir les fonctionnaires qui ont commis des violations, en particulier la corruption, alors que l'impunité de la police et des agents de sécurité demeure un problème.*

Le gouvernement a fourni des informations sur les mesures prises contre les responsables accusés d'actes répréhensibles », indique le rapport, qui note dans le chapitre portant sur les conditions d'incarcération les abus psychologiques et

physiques signalés dans les centres de détention « *Les avocats et militants des droits de l'homme se sont déclarés préoccupés par la gestion de la Covid-19 dans les prisons.* »

L'usage excessif du mandat de dépôt par la justice algérienne est soulevé dans le rapport, qui précise que « *les lois interdisent les arrestations et détentions arbitraires. Mais le recours abusif à la détention provisoire a coïncidé avec le début du mouvement de protestation populaire en février 2019.* ».

Acharnement contre les manifestants

La diplomatie américaine parle d'un acharnement contre les manifestants. « *Les forces de sécurité ont arrêté régulièrement des personnes qui participaient à des manifestations non autorisées. Les personnes arrêtées ont déclaré que les autorités les avaient détenues pendant quatre à huit heures avant de les relâcher sans inculpation* », précise dans ce cadre le rapport, qui rappelle que bien que la loi interdise les arrestations et détentions arbitraires, les autorités ont utilisé des subterfuges tels que l'« incitation à attroupement non armé » et « outrage à corps constitué » pour arrêter et détenir des personnes les accusant de troubler l'ordre public ou critiquant le gouvernement.

Le département d'Etat a également souligné dans son rapport la situation des détenus et prisonniers politiques en Algérie. Il cite le CNLD, qui donne le nombre de « *61 prisonniers politiques associés au hirak qui étaient détenus par les autorités, parmi eux des journalistes, des militants, des avocats, des personnalités de l'opposition et des manifestants du hirak* », indique le rapport, qui évoque, par ailleurs, l'emprisonnement de Louisa Hanoune, les déboires vécues par feu Lakhdar Bouregaa, l'incarcération du général Ali Ghediri, Rachid Nekkaz et Karim Tabbou ainsi que les poursuites dont ont fait l'objet Amira Bouraoui, Slimane Hamitouche et Samir Benlarbi.

Le rapport du département d'Etat américain consacre également un chapitre aux violations des libertés d'expression, dont la liberté de la presse. Il évoque dans ce contexte les arrestations et emprisonnements du journaliste Khaled Drareni, du « poète du hirak » Mohamed Tadjadit ou encore de l'activiste Issam Sayeh ainsi que de Walid Kechida.

**liberte-algerie.com ; le 03 AVRIL 2021 ; SAÏD DJABELKHIR DEVANT
LE JUGE Le procès de la liberté de conscience**



Le verdict est mis en délibéré pour le 22 avril, alors que le procureur a requis l'application de la loi contre l'accusé.

Le procès de l'islamologue, Saïd Djabelkhir, s'est ouvert, jeudi, au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger. Houleux. Prises de bec, échanges parfois vifs entre la défense et la juge, puis entre le prévenu et les plaignants ont émaillé un procès pas comme les autres puisqu'il s'agit d'une plainte de citoyens, dont un diplômé en informatique contre un islamologue pour son opinion exprimée sur les réseaux sociaux.

Les avocats de la défense ont tenté, dès l'ouverture du procès, de déconstruire l'objet de la plainte en contestant la qualité du plaignant à cet enseignant de l'Université de Sidi Bel-Abbès qui a saisi la justice contre les “écrits” de Djabelkhir, car, a-t-il justifié, “ils me touchent dans mon amour-propre”. Même la juge s'est emportée à plusieurs reprises, surtout lorsque la défense a contesté les questions qu'elle posait au prévenu. “Je ne m'en tiens qu'à la loi”, a-t-elle dit, ajoutant qu'elle veut “éviter un quelconque échange sur la religion”.

En réponse aux questions de la juge, Saïd Djabelkhir, serein, a expliqué que ses écrits sur les réseaux sociaux, comme ses interventions dans les médias “expriment une opinion et les résultats de recherches et d'études sur les livres de la tradition prophétique”.

La juge a rappelé à l'accusé qu'il s'en était pris à des rituels connus et reconnus dans l'islam qu'il a qualifiés de “paganisme”. Saïd Djabelkhir a insisté sur le fait que ce qu'il avait écrit “n'était qu'une synthèse de recherche à travers laquelle il a fait référence à plusieurs savants de l'islam”.

Interrogé sur sa réaction à ceux qui ont qualifié Yennayer (jour de l'an amazigh) de fête païenne, Saïd Djabelkhir a expliqué qu'en réponse aux réactions sur sa page Facebook, il a évoqué ce genre de traditions dans les sociétés musulmanes. Même si la juge a insisté pour éviter tout débat sur la religion, il était difficile de s'en tenir à ce souhait car les orientations de l'accusé s'opposent à celles du plaignant.

Ce "fossé" idéologique qui sépare les deux hommes était perceptible, mais aussi sensible, puisque l'un considère que l'homme "est doté d'un cerveau pour réfléchir" et l'autre met en avant "la sacralité" de la religion, autrement dit, la non-remise en cause des textes et des pratiques prophétiques.

Dans tout ce débat, seul le volet politique de la plainte domine. Même au regard de la loi — l'article 144 bis sollicité pour confondre Djabelkhir —, les avocats de la défense ont mis l'accent sur la prédominance de la liberté sur toute autre considération. De ce fait, Mes Saheb Hakim, Cherbal Seïf El-Islam, Zoubida Assoul et les autres membres du collectif de défense de Djabelkhir, contrairement aux avocats du plaignant, ont fait référence dans leurs plaidoiries à des articles de loi qui garantissent la libre pensée.

Complexer le prévenu

Le procès était tendu dès son entame. Il l'était d'autant plus que les avocats du plaignant ont recouru à la violence verbale contre l'accusé. Tout en tentant d'expliquer que le plaignant "n'est pas un militant islamiste", ils ont attaqué Saïd Djabelkhir qu'ils accusent également d'être à la solde de forces étrangères. "Les idées qu'il répand affecteront à long terme notre société car elles sont dangereuses", tentaient-ils de convaincre.

Pour eux, Djabelkhir répand "le mensonge" comme l'a fait l'école à travers "des manuels scolaires copiés de pays étrangers". "Ils nous ont appris que nos pères étaient au marché et nos mères au jardin, et aujourd'hui, la femme a déserté la maison et traîne dans les rues", ont-ils avancé.

De son côté, Djabelkhir a dénoncé le fait que "certaines de ses publications ont été sorties de leur contexte et manipulées à des fins de propagande contre lui". "Certaines de mes publications qui n'ont aucun lien avec l'objet de la plainte ont été évoquées à charge contre moi", a-t-il encore dit devant la juge.

Un procès en cache un autre

Indépendamment des faits qui se sont déroulés devant la juge, d'autres

observateurs ont donné au procès un prolongement politique. En effet, les citoyens présents au tribunal de Sidi M'hamed portent tous un projet. Si du côté des plaignants, l'orientation idéologique ne cache plus l'objectif de la plainte, les soutiens de Djabelkhir soutiennent l'exact contraire.

Dans les couloirs du tribunal, les débats tournaient autour de la liberté de conscience. Le débat mettait aux prises deux courants idéologiques antagoniques.

Des directeurs de conscience qui croient dur comme fer que “la sacralité de la religion est inviolable”, et un autre groupe qui pense, tout bonnement, que “la liberté prime sur toute autre considération”. “Je prône l'effort et la réflexion, et non pas la guerre sainte”, a déclaré Saïd Djabelkhir devant la juge, comme pour résumer sa pensée. Une phrase qui synthétise, on ne peut plus clairement, les non-dits de ce procès.

Durant la pause, les plaignants n'ont pas omis de rendre hommage au défunt chef d'état-major de l'armée, le général Ahmed Gaïd Salah. Pour eux, il symbolise “le rempart” contre “les négateurs” et autres “hizb França” (parti de la France), qui prônent “la laïcité” et “la liberté de blasphémer”. En face, des militants qui considèrent que la religion relève “du domaine privé”, dans lequel “nul n'a le droit de s'immiscer”.

Deux projets, deux projections, deux idéologies se disputent devant une justice dont les lois cachent ce penchant “tyrannique” qui ouvre la voie à des “informaticiens” pour saisir la justice contre un chercheur pour ses réflexions dans son domaine de prédilection. En somme, le procès, ce n'était pas seulement celui de Saïd Djabelkhir, mais celui de toute la pensée libre.

Le verdict de l'affaire est mis en délibéré par la juge du tribunal pour le 22 avril prochain, alors que le procureur a requis l'application de la loi contre l'accusé.

lesoirdalgerie.com le 03.04.2021 : Le FFS ne participera pas aux élections du 12 juin



Finally, the FFS has decided not to participate in the legislative elections of June 12. The decision was taken today at the end of an extraordinary meeting of the national council, held at the international center of youth in Sidi Fredj in Algiers. During the debates, the majority of the interveners pleaded for the rejection of the referendum.

liberte-algerie.com le 03 AVRIL 2021 MARCHÉ SILENCIEUSE À LA MÉMOIRE DE RAHIMA ET DE SA FILLE À FERAOUN (BÉJAÏA)



Une marche blanche a été organisée, hier, dans les rues étroites du village Ichekaben dans la commune de Feraoun, à plus de 50 kilomètres du chef-lieu de wilaya de Béjaïa.

Près de 2 000 personnes ont pris part à cette marche silencieuse en mémoire des deux victimes de “l’obscurantisme, de l’exorcisme et de la magie noire”, Manel et sa mère Rahima, âgées de 5 ans et de 44 ans.

La douleur et l’émotion étaient encore intenses hier à Feraoun. Des carrés composés de femmes, d’hommes et même d’enfants ont commencé à se former une heure avant le coup d’envoi de la marche que les organisateurs voulaient réussir et contrôler de bout en bout. Ils ont été rejoints par d’autres personnes, qui arrivaient des quatre coins de la wilaya.

Le lieu de rassemblement choisi n’est pas fortuit : les environs immédiats de la maison des deux victimes. Ce sont les femmes qui ont ouvert la marche, suivies des enfants et derrière eux, les hommes. Des manifestants portaient des pancartes où on lisait : “Je suis Manel, je suis Rahima” ; “Justice pour Manel et sa mère” ; “Non à l’obscurantisme” ; “Non aux pratiques et aux rituels sectaires” ; “Non aux féminicides, non aux infanticides”.

Présentes à la marche, les sœurs et les filles de Rahima arrivaient difficilement à contenir leurs larmes. Tous les habitants du village Ichekaben, hommes et femmes, petits et grands, sont sortis pour rendre un ultime hommage aux deux malheureuses victimes et pour dire halte à ces “pratiques obscurantistes, sectaires et d’un autre âge”, tout en exigeant que justice soit rendue.

Il faut dire que la tragédie vécue au cœur de ce village était dans toutes les discussions et les villageois ont fait preuve de solidarité envers la famille des deux victimes. “C’est tout le monde qui s’est impliqué”, affirme M. Kemacha, un membre actif du collectif créé pour organiser la solidarité en faveur de cette famille. Quand la foule est arrivée à la grande place du village, une minute de silence a été observée en mémoire aux deux victimes et une prise de parole a été organisée. Le père de famille, El-Khodir, déclare qu’il n’arrive pas à comprendre ce geste. Et sa fille Lydia de lancer : “Celui qui a tué et ses complices doivent payer. Moi, je ne pardonnerai jamais.”

Après quoi, une déclaration du collectif a été lue, où l’acte ignoble, soit le double homicide, y a été fermement dénoncé. Tout en annonçant se constituer partie civile dans cette affaire, les membres du collectif se sont interrogés : “Pourquoi les complices de l’assassin présumé ont-ils été relâchés ?” S’ils ont dit compter sur le magistrat pour “faire toute la lumière sur ce crime”, les villageois ne se sont pas empêchés de s’interroger sur le silence du procureur et du groupement de la Gendarmerie nationale.

Celui-ci a, justement, rendu public un communiqué dès la fin de la marche, en parlant de “raqi qui ne maîtrise pas les règles de la roquia” avant d’assurer que “l’enquête est en cours”. “On dit que quatre personnes ont été placées sous mandat de dépôt et un dossier judiciaire a été établi à leur encontre”, a-t-on souligné dans le communiqué.

ELWATAN.COM, 03 AVRIL 2021 : 111^e vendredi de contestation populaire : La population manifeste nombreuse et dans le calme à Oran



Les hirakistes ont manifesté encore une fois hier à Oran en respectant le même rituel, c'est-à-dire un rassemblement suivi d'une marche qui emprunte le boulevard Emir Abdelkader et longe surtout la longue rue Larbi Ben M'hidi pour atteindre l'espace situé à proximité du lycée Lotfi et de la direction de l'éducation.

Les protestataires s'étaient regroupés pendant un temps, on a appris ultérieurement que ces derniers ont poursuivi leur mouvement sur le front de mer.

La marche a donc eu lieu sans incidents et dans le calme. Tout le long de l'itinéraire, la police a d'ailleurs encadré la marche en régulant la circulation aux croisements. Les mêmes slogans ont été scandés ou inscrits sur des banderoles ou des pancartes brandies à l'occasion. Globalement, certains continuent de réclamer l'instauration d'un Etat civil et d'autres dénoncent la répression sous toutes ses formes. «Tamdine el hokm, assas bina'a eddaoula» (le pouvoir civil est la base de la construction de l'Etat), peut-on lire sur une pancarte.

D'autres encore expriment leur détermination à poursuivre le hirak avec des slogans spécifiques, tout en tentant d'expliquer les raisons qui les poussent à sortir dans la rue, et c'est le cas avec cette phrase apposée sur une pancarte : «Nous sommes sortis pour l'indépendance de la justice, pour la liberté de la presse et la séparation des pouvoirs». Des hirakistes revendiquent le droit de s'exprimer sur l'espace public en stipulant que : «El fadha'a el âm melk lichaab» (L'espace public appartient au peuple).

Le processus électoral est une des thématiques abordées par le hirak en posant la problématique de la légitimité. Les chiffres 7 et 8, une référence aux articles de la Constitution qui consacrent que le peuple soit l'inspiration du pouvoir, sont également brandis.

Sinon, comme d'habitude, avec une insistance particulière sur le caractère pacifique du mouvement, des jeunes, des moins jeunes, des femmes et parfois des familles ont pris part au hirak, chacun avec ses aspirations pour un avenir meilleur.

ELWATAN.COM. 03 AVRIL 2021. Législatives du 12 juin : Le FFS ne participera pas



Le Front des forces socialistes (FFS) a décidé, aujourd'hui, de ne pas participer aux élections législatives du 12 juin prochain.

La résolution a été adoptée à l'issue d'une réunion extraordinaire du Conseil national du parti qui s'est tenue au Centre international de jeunesse de Sidi fredj (Ouest d'Alger) et qui a duré plusieurs heures.

La position du plus vieux parti de l'opposition avait tenu en haleine, toute la journée, la scène politique nationale dans la mesure où rien n'était clair au préalable quant à l'issue de cette réunion extraordinaire.

C'est le déplacement de deux responsables du parti, en l'occurrence, Youcef Aouchiche, premier secrétaire national, et Hakim Belehcel, membre de l'instance présidentielle, au palais d'El Mouradia pour rencontrer le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le 14 février dernier qui a fait planer le doute. Belehcel a pourtant déclaré sur les colonnes de notre journal le 21 mars dernier que « les élections ne constituent pas la solution à la crise multidimensionnelle qui secoue le pays ».

Par conséquent, ces derniers jours, plusieurs membres du Conseil national et un nombre de responsables de ses structures de base se sont prononcés pour le boycott de l'élection.

D'ailleurs, ce matin, des militants se sont déplacés vers le siège national du parti, puis à Sidi Fredj où se tenait la réunion, pour réaffirmer leur position de rejet de ces législatives.

Le FFS s'ajoute donc à la liste des formations politiques qui ont décidé de faire l'impasse sur ce rendez-vous électoral à l'image du RCD, PT ou bien UCP.

Les législatives du 12 juin prochain auront lieu donc sans les partis de l'opposition.



Au bout de deux jours de chauds débats, le plus vieux parti d’opposition, dont la position vis-à-vis des législatives était attendue par les observateurs, a mis fin au suspense en décidant de ne pas prendre part au prochain scrutin. Une décision qui pèsera de tout son poids sur la suite des événements.

Le Front des forces socialistes a mis fin au suspense. Après un conseil national extraordinaire, houleux, le parti a décidé de ne pas participer aux élections législatives du 12 juin prochain, annonce une résolution politique rendue publique en début de soirée. La décision a été prise par consensus.

Selon le communiqué du parti, “les conditions des élections législatives ne sont pas réunies” actuellement. Par conséquent, “le FFS ne participera pas à cette élection”, a indiqué le parti dans sa résolution finale. Comme lors des dernières déclarations de ses dirigeants, le parti de Hocine Aït Ahmed rappelle que “dans les conditions actuelles, les élections ne constituent pas une solution à la crise actuelle que traverse le pays”. Il rappelle son exigence d’aller vers “un dialogue national inclusif”. Déjà dans l’allocution d’ouverture du conseil national qui s’est tenu à Sidi Fredj, le membre de l’instance présidentielle, Hakim Belahcel, a donné le ton. “(...) Le FFS et sa base militante ne serviront pas d’escabeau à tous ceux qui ont été à l’origine de la tragédie nationale”, a prédit le dirigeant qui a focalisé les critiques depuis sa récente rencontre avec le chef de l’État.

La décision d’aller ou non au scrutin législatif a failli, une nouvelle fois, diviser le FFS qui commence à peine à colmater les brèches de plusieurs mois de division. Jusqu’à vendredi soir, deux tendances s’affrontaient. L’une, représentée par une partie de la direction, voulait à tout prix participer à l’élection sous le prétexte de sauver l’État de l’effondrement et surtout de créer un front interne solide contre des “menaces internes et externes”. Mais cette tendance au sein du FFS a été

contrebalancée par une autre, plus radicale, qui rejette toute participation au scrutin. Puis, dans la nuit de vendredi et alors que les militants du parti débattaient encore autour de la pré-convention nationale, Jugurtha Aït Ahmed, le fils du zaïm historique, a publié un post sur sa page facebook pour annoncer son refus de voir le parti “participer à des élections du pouvoir” tout en se disant hostile aux discours “populistes et nihilistes”. Mieux encore, hier, dans la matinée, des militants se sont rassemblés devant le siège du parti, à Alger, pour exprimer leur rejet de voir le FFS participer au scrutin de juin.

Cette intrusion de Jugurtha Aït Ahmed, qui n’a aucune fonction organique mais qui dispose d’une aura auprès des militants, a fini par convaincre les plus hésitants à se ranger derrière les opposants à la participation au scrutin législatif. Il restait alors une carte pour les dirigeants qui voulaient entraîner le parti dans l’“aventure” électorale : choisir l’option du “vote à bulletin secret”. Mais à l’ouverture des travaux du conseil national extraordinaire, la plupart des participants ont exprimé leur rejet d’une telle option. “Cela ne fait pas partie des traditions du FFS qui a l’habitude de voter à main levée”, indiquent plusieurs membres du Conseil national. Une manière de ne pas laisser ceux qui étaient tentés de voter en faveur de la participation de rester dans le confort de l’anonymat.

Selon des membres présents, les débats ont été “sereins”, malgré la colère de certains. De rares intervenants ont proposé le report de l’élection. Mais “la majorité écrasante a exprimé le refus de voir le parti participer à l’élection dans la situation actuelle”, témoigne un participant. C’est cette tendance qui a poussé les responsables du FFS à éviter de voter sur la décision finale. Ils ont choisi d’adopter leur décision à l’unanimité pour éviter de nouvelles divisions.

Info Radio M le 04/04/21 ; Affaire de Saïd Chetouane : Amnesty demande une enquête



La première réaction internationale sur l'affaire du mineur Saïd Chetouane, qui aurait « un mauvais traitement » subi dans les locaux de la police à Alger vient de l'ONG Amnesty.

Dans un communiqué posté sur sa page Facebook, Amnesty International appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale et indépendante sur les allégations de violence sexuelle dont aurait été victime le « mineur Saïd Chetouane dans un commissariat de police à Alger, le 3 avril 2021, suite à son arrestation après une manifestation pacifique ».

L'organisation non gouvernementale ajoute que les conclusions de cette enquête doivent être rendues publiques dans les plus brefs délais et les responsables présumés traduits en justice dans le cadre d'un procès équitable.

Amnesty rappelle que l'Algérie a ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et l'article 39 de la Constitution stipule que « la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que la traite des personnes sont réprimés par la loi. »

Sur les réseaux sociaux, les révélations du jeune adolescent, provoquent une avalanche de réactions dénonçant le recours des agents de l'Etat à la torture et aux autres mauvais traitements.

ELWATAN.COM, 04 AVRIL 2021 ; Tentatives d'organiser des marches dans certaines wilayas : Plusieurs interpellations !

Des manifestants ont tenté, hier, dans certaines wilayas, d'organiser des marches qualifiées de « tas3id » (escalade) du hirak. Pensant que les marches hebdomadaires des vendredis et mardis ne suffisent plus pour exercer la pression populaire sur le pouvoir en place, des hirakistes veulent organiser de nouvelles protestations durant les jours de semaine.

Des dizaines de personnes ont répondu favorablement à cette initiative et ont tenté de battre le pavé à Alger, Annaba, Skikda, Sétif, Kherrata, dans la wilaya de Béjaïa, et à Bouira.

Dans la capitale, la marche a commencé à partir de Bab El Oued. Composée en majorité de jeunes, la foule a tenté d'arriver à Alger-Centre en appelant les habitants d'Alger à se mobiliser.

Mais les manifestants, qui ont pu atteindre la place Emir Abdelkader, se sont heurtés à un impressionnant dispositif policier, qui a freiné leur progression avant de les disperser, parfois en usant de violence. Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), une dizaine de personnes ont été interpellées à Alger.

Selon la même source, cinq manifestants ayant pris part à la marche d'hier dans la wilaya de Skikda ont également été arrêtés, en l'occurrence Boucherak Ahcene, Guettache Ahcene, Hamza Hamza, Hakim Amouchi et Ramdani Abdellah.

Malmené par la police à l'occasion de la même marche, ajoute le CLND, le jeune Kamel Sifi a été évacué à l'hôpital pour des soins d'urgence. Même scénario dans les wilayas où il y a eu des tentatives de marche, où les manifestants ont été dispersés et certains d'entre eux interpellés.

L'idée d'organiser ces marches de samedi a germé dès la reprise du hirak, le 22 février dernier, après une suspension volontaire en raison de la pandémie de Covid-19. Elle a été mise à exécution depuis samedi 27 mars, notamment à Alger.

liberte-algerie.com, Le 05 AVRIL2021 ; L'affaire Saïd Chetouane provoque une indignation générale



La vidéo, rapidement devenue virale sur les réseaux sociaux, montrant un mineur âgé de 15 ans frôlant l'hystérie, a mis en émoi l'opinion publique.

D'une voix saccadée entrecoupée de sanglots, Saïd Chetouane s'est plaint d'un harcèlement corporel et moral qu'il aurait subi pendant les douze heures qu'il avait passées au commissariat de Bab El-Oued. Il a été interpellé, dans ce quartier populaire, plus tôt dans la journée de samedi, alors qu'il participait à une manifestation contre le régime.

L'adolescent s'est visiblement ressaisi au lendemain de "son supplice". Contacté par téléphone, il nous a confié qu'il engagerait, sous la tutelle de ses parents, des poursuites judiciaires contre ses présumés agresseurs.

Il s'échinait, hier, à constituer le dossier de la plainte. "Je me suis déplacé chez un médecin pour qu'il m'oriente vers le service de médecine légale du CHU de Bab El-Oued, lequel devait me délivrer un certificat médical descriptif. Je suis parti ensuite à l'hôpital psychiatrique de Blida pour un soutien psychologique. Là où je vais, on me demande de revenir le lendemain", a-t-il affirmé.

Par pudeur, le jeune garçon n'a pas voulu nous raconter ce qu'il a réellement enduré dans les locaux de la sûreté nationale. Deux activistes dans le Hirak, Mohamed Tadjadit et Sohaïb Debaghi en l'occurrence, l'avaient, néanmoins, filmé la veille en détresse, soutenant avoir été victime d'"attouchements sexuels" pendant sa courte garde-à-vue. Sa maman a corroboré les faits sur la foi des confidences du garçon.

La Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme a aussitôt rendu public un communiqué dans lequel elle incite le parquet général à s'auto-saisir sur "ces allégations de torture" et ouvrir une information judiciaire.

La section locale d'Amnesty International exige, également, l'ouverture d'une enquête sur cette affaire. "Les conclusions de cette enquête doivent être rendues publiques dans les plus brefs délais et les responsables présumés traduits en justice dans le cadre d'un procès équitable", souligne l'ONG.

Le Comité national de libération des détenus (CNLD) s'est insurgé contre "des agissements choquants, inhumains et inadmissibles". L'ex-députée RCD, avocate et militante des droits de l'Homme, Fetta Sadat, s'est indignée, sur son compte des réseaux sociaux, sur la récurrence des violations des dispositions "de la loi fondamentale et des conventions internationales dûment ratifiées par l'Algérie, en l'espèce, celles portant sur la protection de l'enfant (...) Les responsabilités doivent être situées, les auteurs de ces actes ignobles démasqués et condamnés. On n'attente pas impunément à l'enfance".

Karim Tabbou, coordinateur de l'Union démocratique sociale (UDS, parti non agréé), a condamné durement les faits : "(...) Les sévices subis par Saïd Chetouane sont d'une gravité telle que personne n'a le droit de rester indifférent." Il rappelle des cas similaires, signalés dans plusieurs régions du pays. "C'est une pratique qui tend à devenir systématique. Le pouvoir utilise tous les procédés de persécution pour tenter d'affaiblir le Hirak", a-t-il affirmé.

Ce n'est pas la première fois que des cas similaires sont rapportés par les médias. Walid Nekiche, un étudiant de 25 ans, a révélé, lors de son procès en première instance, avoir été "agressé physiquement et sexuellement" pendant les interrogatoires par les services de sécurité.

Le parquet général avait ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire. Mais à ce jour, rien ne filtre sur les résultats de cette enquête. Quelques semaines plus tard, un autre activiste, Sami Dernouni, avait juré aussi devant le juge de siège qu'il avait été victime de torture lors de sa garde à vue dans les locaux des services de sécurité.

Le procureur ordonne l'ouverture d'une enquête
Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont affirmé, hier, avoir informé le procureur de la République des allégations contenues dans une vidéo concernant une maltraitance qu'aurait subie un enfant mineur au commissariat de police, précisant que le représentant du parquet a ordonné l'ouverture d'une enquête à ce

sujet. “Suite à la publication d'une vidéo sur les réseaux sociaux dont les auteurs prétendent qu'un mineur aurait été victime, samedi, de maltraitance au sein d'un commissariat d'Alger, les services de la Sûreté de wilaya d'Alger ont informé le procureur de la République qui a ordonné l'ouverture d'une enquête pour déterminer la véracité des allégations contenues dans cette vidéo”, lit-on dans le communiqué des mêmes services.

“L'enfant mineur et son tuteur ont été convoqués ce dimanche 4 avril 2021”, a ajouté la même source. Soulignant que “l'enfant mineur en question avait été entendu en présence de sa mère au commissariat de la circonscription centre de la Police judiciaire et non pas à la Sûreté de la circonscription administrative de Sidi M'hamed comme relayé, pour une affaire d'attroupement sur la voie publique”, la même source a affirmé que le “mineur a été examiné par un médecin légiste avant sa remise en liberté en compagnie de sa mère”. “Les résultats de l'enquête seront communiqués à l'opinion publique par les services de Sûreté ou par toute autre partie habilitée après l'aval du procureur de la République territorialement compétent”, a fait savoir la même source.

elwatan.com, le 05 AVRIL 2021 ; Marche du samedi : 24 manifestants placés en détention provisoire

24 manifestants ont été placés en détention provisoire, aujourd'hui, a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Il s'agit de ceux qui ont tenté de marcher samedi dans la capitale. Au tribunal de Bab El Oued (Hammamet), ce sont dix manifestants qui ont été placés sous mandat de dépôt, à savoir Abdelhak Ben Rahmani dit Merouane, Talhi Saïd dit Zinou, Slimane Hocine, Abdelli Zouhir Abdeldjalil, Ahmed Betrouni, Walid Oudjit, Agoumadz Bachir, Menkhel Mohamed Lamine, Salah Abdelhakim et Malek Abdelhalim. Seul Mohamed Amine Bedar (mineur) a été relâché.

Au tribunal de Sidi M'hamed, quinze manifestants ont été présentés devant le procureur et le juge d'instruction. Hormis Samir Boudjemaa, relâché pour des raisons médicales, tous les autres ont également été mis en détention provisoire. Il s'agit de Fethi Diyaoui, Bourahla Mohamed Amine, Aimad Dendoune, Adel Bensaada, Ali Senouci, Ahmed Ouakli, Omar Lorari, Zakaria Metidji, Lotfi Bouguerra, Mohamed Selmane, Taazibt Abdelkayoum, Ahmed Lakhdari, Benameur Belkacem Rachid et Lounes Boutaankik.

Ces manifestants sont poursuivis pour « atteinte à l'unité nationale, attroupement non armé et incitation à attroupement non armé », ont indiqué des avocats.

Il est utile de signaler qu'à Chlef, le militant Ali Mokrane a été également placé en détention provisoire après présentation devant le procureur. Interpellé jeudi, celui-ci est poursuivi pour « atteinte à la personne du Président et outrage à corps constitué ». Son procès est prévu le 12 avril.

A rappeler en dernier lieu que Mohamed Tadjadit et Malik Riahi, tous deux ex-détenus, avaient été arrêtés hier soir dans un appartement à Ain Benian (Alger), avait indiqué le CNLD. Les motifs de leurs arrestations ne sont pas connus pour l'heure.

**Info Radio M le 05 avril 2021 ; Lutte contre la migration clandestine :
l'Algérie se dote de nouveaux centres de rétention au sud du pays**



Faisant face à une recrudescence des flux migratoires provenant de la région instable du Sahel, l'Algérie se dote de nouveaux centres de rétention au niveau de ses frontières sud.

Ce que ce qu'a révélé, la semaine passée, une source introduite dans les milieux de l'intelligence économique. Cette information, qui fait écho à l'annonce du nouveau gouvernement libyen relative au durcissement du contrôle de ses frontières, place l'Algérie dans une situation inconfortable, dans la mesure où les autorités craignent de devenir le nouveau hotspot de transit, pour les migrants souhaitant se rendre en Europe.

Une hypothèse à laquelle beaucoup d'experts des questions migratoires adhèrent, à l'image de Hacén Kacimi, qui alerte sur le phénomène du déplacement massif de populations du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest vers l'Algérie.

Dans un entretien accordé au quotidien El Watan en juillet 2020, l'expert révélait que pas moins de 30 000 migrants subsahariens ont rejoint le territoire depuis le début de la pandémie Covid-19, « illégalement sans aucun contrôle sanitaire, alors que des dizaines de milliers d'autres s'y trouvent déjà depuis des années. »

En parallèle, la suspension par l'Algérie en 2020 des opérations de rattachement des migrants sub-sahariens a permis la réapparition de certains groupes de migrants dans des zones proches du littoral algérien, où peuvent s'organiser des traversées illégales de la Méditerranée.

Un répit de courte durée, qui a pris fin dès le mois d'octobre 2020, avec l'expulsion de plus de 1500 migrants illégaux vers le Niger d'une manière volontaire, selon les déclarations du ministre de l'intérieur Kamel Beldjoud.

Kacimi estime tout de même que les réseaux de passeurs transnationaux ont profité de cette « halte », en matière de lutte contre l'immigration illégale, pour redoubler d'intensité dans leurs activités, en transférant des milliers de migrants vers l'Algérie la période qui a suivi la propagation du virus.

« L'Algérie reçoit plus de migrants que les 28 pays de l'Union européenne et cela constitue une menace réelle pour la cohésion sociale, principalement dans les wilayas du sud du pays. En 2017, la commune de Bordj El Haoues à Illizi a reçu 7000 migrants alors que la population locale était de 6000 habitants ! » Révélaient alors l'expert.

elwatan.com, le 06 AVRIL 2021 ; Le PAD rejoint le camp des boycotteurs

Les forces du Pacte pour l'alternative démocratique (PAD) regroupant plusieurs formations politiques, notamment le RCD, PT, l'UCP..., rejettent toute élection organisée pour pérenniser « *le système autoritaire* ».

Réuni hier, ce bloc politique déplore la poursuite de la fuite en avant du pouvoir en place, faite de « *coups de force* » et de « *faits accomplis* » contre la révolution populaire. Le PAD est persuadé que les prochaines joutes électorales subiront le même sort que le projet de révision de la Constitution qui a enregistré une abstention record.

«Malgré la disqualification par l'immense majorité du peuple du simulacre de vote du 12 décembre 2019 et le désaveu public exprimé par le retour des manifestations populaires massives demandant son départ, le système autoritaire s'emploie à concocter une nouvelle mascarade électorale, le 12 juin prochain, sous l'empire d'une Constitution rejetée par la quasi-totalité des Algériens le 1^{er} novembre de l'an passé», avertissent les forces du PAD qui n'ont pas caché leur satisfaction de voir de nombreux partis tourner le dos à cette «mascarade électorale».

Sur un autre volet, le PAD s'insurge contre «un pouvoir qui tente par tous les moyens de réprimer et de diaboliser le mouvement pacifique sous un état d'urgence qui ne dit pas son nom». «A l'ombre d'une répression et d'une désinformation-diabolisation savamment nourries contre les organisations et les citoyens engagés dans le hirak, règne un état d'urgence de fait qui ne reconnaît de droit qu'aux anciennes et nouvelles clientèles politiques», souligne le PAD qui

pense qu'«*un pouvoir sans légitimité démocratique, sans volonté politique réelle et sans moyens ne fera que reproduire l'impasse*».

Pour ce bloc politique, le constat est sans appel : les libertés individuelles et collectives sont systématiquement bafouées par un régime où la décision revient à l'arbitraire de la force rendue possible par la confiscation de l'appareil de l'Etat. Dans ce sens, il condamne l'usage de la torture, exige que toute la lumière soit faite sur la pratique de ce crime contre l'humanité et que les auteurs soient sévèrement punis par la justice.

Les forces du PAD se sont attardées lors des débats sur la tentative du «coup d'Etat» menée contre la direction légitime du Parti des travailleurs (PT) présidée par Louisa Hanoune.

Le PAD dénonce et condamne cette nouvelle attaque qui est dirigée, selon lui, contre «*le multipartisme*» et «*le pluralisme politique*» par une opération illégale «*d'usurpation de la volonté*» d'un parti politique et exprime son entière solidarité à la direction du PT.

Sur le volet social, les forces du PAD rappellent qu'au moment où le pouvoir s'attelle vainement à tenter d'épuiser le mouvement populaire et étouffer ses revendications, des pans de la société basculent dans la précarité et le dénuement, sans possibilité de recours ni protection matérielle et juridique.

Info Radio M le 06 avril 2021 ; Les 23 détenus du Hirak de samedi entament une grève de la faim



Les 23 détenus arrêtés lors de la marche du samedi 3 avril, et qui ont été placés hier en détention provisoire, viennent d'entamer une grève de la faim, ont affirmé ce mardi, plusieurs avocats qui l'auront rendu visite à la prison de El Harrache.

Ces manifestants ont été placé ce lundi, par les tribunaux de Sidi Mhemed et Bab El Oued à Alger, pour « atteinte à l'intégrité du territoire national », « incitation à un attroupement non armé » et « attroupement non armé ».

Ces incarcérations ont provoqué l'indignation des citoyens, des avocats et des défenseurs des droits humain.

**liberte-algerie.com Le 07 AVRIL 2021 ; Grève nationale dans les hôpitaux
aujourd'hui**



L'Intersyndicale de la santé, composée du Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP), du Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu) et du Syndicat algérien des paramédicaux (SAP), a appelé à une grève générale aujourd'hui dans toutes les structures hospitalières du pays.

Les syndicats de la santé dénoncent un système de santé au bord de l'explosion et du burn-out et réclament davantage de moyens. Outre la grève nationale, des sit-in sont attendus dans les structures de santé pendant la même journée. Pour Alger, le rassemblement du personnel de la santé se déroulera au CHU Mustapha-Pacha.

L'annonce de ces actions a été faite hier lors d'une conférence de presse animée conjointement par les responsables de ces trois syndicats qui ont, à l'occasion, évoqué plusieurs points en relation avec leurs revendications.

En premier lieu, l'assainissement de la situation financière afférente au travail dans des conditions d'extrême risque avec le paiement de la prime Covid-19, ainsi que la reconnaissance de la maladie transmise par ce virus comme une maladie professionnelle, une couverture à 100% de l'assurance maladie et la bonification de la retraite pour le personnel de la santé engagé directement dans la lutte contre la pandémie.

Selon le professeur Belhadj, président du Snechu, le paiement de la prime Covid-19 au personnel de la santé a "enregistré 7 mois de retard. Ce qui représente quatre mille milliards de centimes".

L'octroi de cette prime d'encouragement aux soignants avait été annoncé par le président Tebboune, alors que le pays venait d'entamer sa lutte contre la pandémie. Des montants forfaitaires allant de 10 000 DA au profit des personnels administratifs et de soutien, 20 000 DA pour le personnel paramédical et 40 000 DA pour le personnel médical.

Elle devait être servie pour une période de trois mois renouvelables. Mais son versement est gelé depuis le mois de septembre 2020, à cause de l'indisponibilité d'un budget spécialement dédié à cet effet, au ministère des Finances. "Après l'annonce de notre grève, des promesses nous ont été faites pour payer à découvert", précise le professeur Belhadj.

"La suspension de cette prime, alors que la pandémie est toujours en cours, suscite incompréhension et des attentes chez le personnel de la santé qui se sent injustement abandonné dans une situation très critique", renchérit le président du Syndicat algérien des paramédicaux.

Toujours au chapitre contentieux, le président du Syndicat national des praticiens de la santé publique, Lyès Merabet, cite, également, la promesse non tenue du versement d'un capital décès lié au Covid-19 d'un million de dinars aux familles du personnel soignant.

Le Snechu, le SNPSP et le SAP réclament, en outre, la concrétisation des engagements pris par la tutelle pour la réforme du secteur sanitaire et l'amélioration des conditions de travail.

Info Radio M le 07 avril 2021 ; Les professionnels de la santé entament une grève nationale d'une journée



Les professionnels de la santé ont répondu à la grève nationale d'une journée ce mercredi 07 avril 2021, organisée par trois lourds syndicats du secteur. Un rassemblement de protestation des grévistes a eu lieu à l'intérieur du CHU Mustapha Pacha à Alger.

Cette grève nationale d'une journée, est intervenue après l'appel du Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu), du Syndicat national des praticiens de la santé publique (Snpsp), et du Syndicat algérien des paramédicaux (SAP). Il faut noter que le service minimum (service des urgences) est « assuré malgré le mouvement », rassurent les protestataires.

Ces derniers appellent la tutelle (ministère de la santé) à remédier « concrètement » à leur situation socioprofessionnelle. Ils souhaiteraient être inclus dans toutes les réformes que le gouvernement pourrait mener dans le secteur de la santé.

Le problème de la « prime Covid » instituée par le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune au profit du personnel de la santé est également posé. Les trois syndicats affirment que les blouses blanches n'ont perçu que deux trimestres de cette prime.

Les syndicats s'offusquent que ces mesures annoncées par le chef de l'Etat ne soient pas appliquées par la tutelle. « Aujourd'hui, le constat demeure amer. Aucune perspective. Après une année de lutte continue contre la pandémie de Covid-19, le personnel de la santé, épuisé, tous corps confondus, est déçu de la non-concrétisation sur le terrain des différentes directives du président de la République concernant l'amélioration des conditions de travail ainsi que la situation socioéconomique du corps », constatent les organisations syndicales.

Enfin, ses grévistes menacent d'entamer « d'autres actions, en cas de non-satisfaction de leurs revendications ».

Info Radio M le 07 Avril 2021 : Droits de l'homme en Algérie : Amnesty fait un constat critique



Amnesty International n'est pas contente de la situation des droits de l'homme en Algérie. Dans son rapport annuel publié mercredi, elle a fait un constat critique.

Animant en ligne une conférence de presse à cette occasion, la directrice d'Amnesty International Algérie, Hassina Oussedik, a souligné la dégradation de la situation des droits de l'homme en Algérie durant la période du confinement.

« Des manifestants, des journalistes, des militants et de simples citoyen.ne.s ont été pris pour cible pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Les cas de violences contre les femmes et des féminicides ont augmenté pendant la pandémie de Covid-19 », déplore-t-elle.

D'après elle, la pandémie de Covid19 et les mesures prises par les autorités ont aggravé les violations des droits humains en Algérie, notamment les atteintes aux libertés fondamentales et les violences à l'encontre des femmes.

« Des détention qui exposent les détenus au risque de contracter le Covid-19»

« En 2020, les autorités ont continué à arrêter et à poursuivre en justice des manifestants, des journalistes et des militants ou de simples citoyens pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Certain.nes ont été placés en détention les exposant au risque de contracter le Covid-19 », a-t-elle aussi constaté.

Pour la directrice d'Amnesty Algérie, toutes les personnes détenues simplement pour avoir exprimé leurs opinions pacifiquement doivent être libérées immédiatement et sans condition.

« Les autorités algériennes doivent rompre avec leurs pratiques répressives en matière de libertés fondamentales et réformer la législation nationale afin de

garantir une justice indépendante et équitable pour toutes et tous », a déclaré la directrice de l'ONG.

En ce qui concerne les allégations de torture, elle dira que Amnesty International a recueilli des informations concernant les cas d'au moins trois militants arrêtés et placés en détention qui auraient été torturés ou subi des mauvais traitements.

« Les autorités doivent enquêter sur toutes les allégations de torture et mauvais traitements »

“Les autorités doivent veiller à ce que des enquêtes impartiales, indépendantes soient menées sur toutes les allégations de torture et d'autres mauvais traitements, que leurs conclusions soient rendues publiques et que les auteurs présumés de ces actes soient traduits en justice. D'autre part, les autorités avaient annoncé l'ouverture d'enquêtes sur les circonstances de la mort de Mohamed Tamalt, Kamel Eddine Fekhar et Ramzi Yettou. A notre connaissance, à ce jour, aucune conclusion n'a été rendue publique” a déclaré Hassina Oussedik.

Sur la liberté de la presse, la représentante d'Amnesty en Algérie a mis l'accent sur la nécessité voire l'obligation de lever toutes les entraves dressées pour limiter cette liberté. “Les autorités doivent promouvoir et protéger la liberté de la presse et permettre aux journalistes de faire leur travail de façon indépendante, sans aucune entrave ou intimidation. Recevoir et communiquer des informations fiables est vital et revêt une importance capitale en période de crise sanitaire car il permet de sauver des vies. Le journalisme ne devrait jamais être un crime punissable”, a déclaré Hassina Oussedik.

En outre, Amnesty International appelle les autorités à protéger les femmes contre toutes les formes de violences.

elwatan.com, 08 AVRIL 2021 ; Amnesty International appelle à l'abrogation des lois liberticides.

Exploitation de la crise sanitaire pour accentuer la répression », « détention arbitraire », « verrouillage des champs médiatique et politique » et « violence aggravée contre les femmes »... L'ONG Amnesty International dresse un tableau des plus sombres de la situation des droits de l'homme en Algérie.

Dans son rapport annuel, présenté hier à Alger par Hassina Oussedik, directrice d'Amnesty International Algérie, l'organisation a sérié toutes les atteintes enregistrées durant l'année 2020.

D'emblée, le document, qui a fait le point sur la situation dans 149 pays du monde, évoque les conséquences de la crise sanitaire, due à la propagation de la Covid-19. Outre les répercussions socioéconomiques sur les couches les plus défavorisées de la société, le rapport a mis l'accent sur l'exploitation par les autorités de cette crise pour promulguer des lois liberticides et accentuer la répression.

Elle cite notamment le texte concernant la lutte contre les fake news exploité, particulièrement, pour traquer la libre expression, en particulier sur les réseaux sociaux. *« Durant l'année 2020, le hirak a suspendu volontairement ses marches en raison de la crise sanitaire. En l'absence de marche, les autorités ont reporté en grande partie la répression sur les réseaux sociaux »*, déplore Amnesty International, en dénonçant les graves violations des libertés fondamentales.

« Pas d'État de droit sans le respect des libertés »

Pour Hassina Oussedik, *« il est évident qu'on ne peut bâtir un État de droit sans le respect des libertés fondamentales du citoyen »*. Mais ces dernières ont été gravement malmenées durant l'année écoulée.

« Cette année encore (en 2020 ndlr), les autorités ont arrêté et poursuivi en justice des manifestant·e·s pacifiques, des journalistes, des militant·e·s et des citoyen·ne·s qui n'avaient fait qu'exercer pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, dans le cadre du mouvement de protestation de grande ampleur connu sous le nom de "hirak" », dénonce le rapport. Amnesty International consacre aussi une grande partie de son rapport sur les violations de la liberté de la presse et d'expression.

Le rapport cite, dans ce sens, la loi controversée promulguée au prétexte de lutter contre «*la diffusion de fausses nouvelles* » et « *le maintien*» dans la législation algérienne «*de formulations vagues et l'ajout d'autres formules*» pour justifier les condamnations des citoyens et des journalistes.

« *De nouvelles mesures législatives ont encore restreint les droits à la liberté d'expression et d'association, en instaurant de lourdes sanctions pénales pour la diffusion de 'fausses nouvelles' et pour le fait de recevoir certains types de financements provenant de l'étranger* », rappelle aussi Amnesty dans son rapport. En plus du verrouillage des médias, le rapport d'AI revient aussi sur le blocage arbitraire des sites d'information qui dure jusqu'à aujourd'hui.

L'ONG revient aussi sur les détentions arbitraires qui ont concerné des « *manifestant, des journalistes, des militant et de simples citoyens, pris pour cible pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression* ». « *Toutes les personnes détenues simplement pour avoir exprimé leurs opinions pacifiquement doivent être libérées immédiatement et sans condition. Les autorités algériennes doivent rompre avec leurs pratiques répressives en matière de libertés fondamentales et réformer la législation nationale afin de garantir une justice indépendante et équitable pour toutes et tous* », exige Hassina Oussedik.

Communiqué du HCS : « Nous suivrons les faits »

Le rapport souligne aussi l'aggravation du phénomène de la violence faite aux femmes et l'expulsion, durant la même période, de 17 000 migrants subsahariens. Devant cette situation, l'ONG adresse une série de recommandations aux autorités.

Elle réclame d'emblée l'abrogation de tous les textes de lois liberticides, la suppression des formulations vagues dans la législation, la libération des médias, le renforcement de la protection des femmes et la révision de la loi sur les associations. Amnesty International exige des enquêtes sur les violations des droits de l'homme, la publication des résultats et la sanction des auteurs.

Le rapport cite, dans ce sens, le cas du journaliste Mohamed Tamalt et du militant politique, Kamel Eddine Fekhar, décédés en détention. Elle réclame également des garanties d'une justice indépendante et des procès équitables. Interrogé sur le contenu du dernier communiqué du Haut conseil de la sécurité (HCS) qui contient une menace contre « *les séparatistes* » et « *la mouvance proche du terrorisme* », Hassina Oussedik affirme que la position « *d'Amnesty reste inchangée* » et que l'ONG « *s'en tiendra aux faits* ».

Info Radio M le 08 Avril 2021 : Affaire Chetouane : trois activistes du Hirak placés sous mandat de dépôt



Mohamed Tadjadit, l'un des visages les plus connus du Hirak, Malik Riahi, Soheib Debaghi, ont été placés sous mandat dépôt, ce jeudi, par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed à Alger, dans le cadre de l'affaire « Said Chetouan ».

Selon les avocats, les trois (03) activistes du Hirak sont accusés « d'associations de malfaiteurs », « diffusion de fausses informations dans le but de porter atteinte à l'ordre public », « abus de la vie privée d'un enfant en diffusant des images pouvant porter atteinte à sa vie », « incitation d'un enfant à la débauche » et « possession de drogue pour la consommer », selon Me Alili Yamina.

Plus tôt dans la journée, ils « ont été présentés devant le procureur de la République, sans la présence de leurs avocats », indique les avocats de la défense.

Pour rappel, Mohamed Tadjadit et Malik Riahi ont été interpellés dimanche dernier à Ain El Benian, après perquisition à domicile.

Lundi, Soheib et Tarik Debaghi, ainsi que Nouredine Khimoud ont été interpellés, à leur tour, à Barika dans la wilaya de Batna.

A noter que Tarik Debaghi et Nouredine Khimoud, attendent en ce moment même de connaître la décision du juge instructeur à leur rencontre.

Info Radio M le 09 Avril 2021 ; Des personnalités politiques appellent à l'unité du Hirak dans sa « pluralité »



Un groupe de personnalités politiques et des animateurs de la société civile marchent ensemble ce vendredi 112, rue Didouche Mourad à Alger, pour revendiquer le principe de l'unité du Hirak dans sa pluralité.

Parmi les participants de cette action figurent les noms de Mustapha Bouchachi, Ali Laskri, Louisa Ait Hamadouche, Ihsane El Kadi, Abdelouahab Fersaoui, Samir Benlarbi, Said Khelil, Said Salhi, Nacer Djabi, Ahmed Djedai, Abdelghani Badi et tant d'autres.

Ensemble, ils brandissent des pancartes portant des messages qui dénoncent la guerre idéologique menée contre le Hirak et appelant à resserrer ses rangs afin de créer front uni au sein du mouvement populaire, ainsi qu'une banderole, sur laquelle on peut lire » Vendredi de l'unité ».

Par ailleurs, Un hachtag (#vendredi_de_lunite) a été largement partagé par les activistes du hirak, dès hier jeudi.

elwatan.com, 11 AVRIL 2021, Ils annoncent un préavis de grève de trois jours : La colère des douaniers

Dans un communiqué, un groupe d'« agents, d'officiers et de cadres des douanes », annonce un préavis de grève les 18 et 19 du mois en cours, pour faire aboutir une série de revendications socioprofessionnelles. Non identifiés et non affiliés à un syndicat, les signataires dressent un constat noir de la situation.

Celle-ci est confirmée par de nombreux cadres avec lesquels nous nous sommes entretenus, qui affirment : « Le contenu du communiqué reflète la réalité. Le problème est qu'habituellement, c'est le syndicat qui prend en charge ce genre de revendications. Malheureusement, le bureau est pratiquement vidé. Il est devenu une coquille vide. » Certains de nos interlocuteurs pointent du doigt le premier responsable qui, soulignent-ils, « aurait pu être plus proche de ses cadres et de ses agents. L'administration douanière est la dernière des administrations comme la police ou encore, la Protection civile en matière d'équipements, de moyens et de gestion ».

En tout état de cause, le communiqué du groupe d'agents et d'officiers des Douanes, décrit l'état des lieux à travers « les difficiles conditions de travail, l'anarchie dans l'organisation et la distribution des tâches, les heures de travail qui dépassent les 10 heures par jour, et les 60 heures par semaine, le limogeage de nombreux cadres compétents et expérimentés, l'absence de syndicat national qui défend les intérêts des douaniers, le désespoir, la dégradation du climat de travail, l'absence de toute valorisation salariale et promotion et de concours professionnel depuis plusieurs années, et la dégradation des moyens de travail dans les bureaux », puis annoncent leur décision de faire grève à travers l'ensemble du territoire national pendant deux jours, les 18 et 19 avril 2021. Ils exigent, dans une première étape dite « urgente » et dans un « délai de 10 jours », (...) l'annulation de l'instruction obligeant les cadres à travailler jusqu'à 18 heures et la journée du samedi ».

Ils revendiquent, dans une deuxième étape, disent-ils, « la revalorisation de leur prime issue des amendes et des opérations de confiscation, l'unification de la prime du téléphone au niveau national et la porter à 20 000 DA pour chaque bimestre ».

Les auteurs du préavis de grève ajoutent : « Dans une troisième étape, et dans un délai de 3 mois, nous exigeons la promotion de tous les agents, officiers et cadres

douaniers maintenus dans le même grade depuis dix ans, comme cela a été le cas durant les années 2012, 2013, 2014, l'ouverture des concours pour l'accès au grade supérieur pour ceux qui ont 5 ans de leur grade, l'application du nouveau statut et du régime indemnitaire dans les meilleurs délais, la dotation de tous les agents de nouvelles tenues de combat et de sortie de bonne qualité, l'acquisition de véhicules tout-terrain.»

En cas de non-satisfaction de ces revendications, ils menacent de hausser le ton, en revenant à la grève les 16, 17 et 18 mai, puis les 13, 14, 15 et 16 juin et durant la période comprise entre le 11 et le 15 juillet de l'année en cours.

Ce préavis de grève a été déposé au niveau de la direction générale des Douanes, avec un accusé de réception datée du 28 mars 2021, et au niveau du service d'ordre du Premier ministre, à la même date. Il est clair que ceux qui ont déposé ce préavis de grève à la direction générale des Douanes et au Premier ministre sont identifiés au niveau des bureaux d'ordre. Pour l'instant, personne ne sait si ce mouvement va être suivi ou non. Cependant, il est urgent et nécessaire que les revendications socioprofessionnelles des douaniers soient prises en charge, afin de mettre un terme à cette situation de marasme qui plombe le climat de travail de ces fonctionnaires.

elwatan.com, 12 AVRIL 2021 ; Justice : Le procès de 19 présumés terroristes renvoyé

Ils étaient 19 terroristes présumés à être déférés hier devant le tribunal criminel de Dar El Beida, à Alger, pour plusieurs chefs d'accusation, dont « appartenance à une organisation terroriste », « détention d'armes de guerre et d'explosifs », « homicide volontaire avec préméditation », « guet-apens ».

En plus du célèbre Dahdah, de son vrai nom Ahcène Zergane, arrêté au mois de décembre 2020 et considéré encore comme en fuite, ainsi qu'un autre accusé, détenu à la prison d'Al Haizer, à Bouira, et non présent à l'audience, 27 autres membres en fuite, dont certains décédés, faisaient partie de cette organisation terroriste de «l'Etat islamique», ou Daech, qui écumait pendant des années les forêts d'Akfadou, à Azazga, et de Sidi Ali Bounab, à Tizi Ouzou, mais aussi la région de Bordj Menaïel, de Dellys, de Beni Amrane, avant que les forces de sécurité ne procèdent à son démantèlement, au mois de février 2017. Agés entre 25 et 57 ans, ce sont majoritairement des agriculteurs, et certains d'entre eux ont déjà été condamnés ou acquittés pour des actes terroristes, mais ont vite fait de reprendre le chemin des « maquis » sur « recommandation » d'anciens détenus qu'ils ont côtoyés dans les prisons.

Mais, selon l'enquête judiciaire, leur parcours s'est arrêté au début du mois de février 2017, après l'arrestation, sur la base de renseignements obtenus auprès de la population, de Lounes Abbas, dit Selmane, et Smain Lazoul, dit Djalbabib, dans la localité de Hindou, située à Azazga, wilaya de Tizi Ouzou, en possession d'armes lourdes et d'explosifs. Leurs aveux vont permettre de localiser le groupe dans la région d'Azeffoune et après une offensive militaire de plusieurs jours, certains éléments de ce groupe ont réussi à prendre la fuite, et de nombreux autres, dont des blessés, ont été arrêtés. Parmi ces derniers, Ahcène Boukhalfa, dit Abderaouf, Ahmed Chouia, dit Soheib, Sidali Tadjer, Belkacem Mesrour, dit Souraka, Samir Laaraba, dit Soheib, Mohamed Bourahla, dit Ishak, Brahim Amrouche, Said Ziani, dit Abou Nouh, Sidali Anani, Karim Khelifati, Adel Abdiche, Nacer Abbas Fares Djemaâ, etc.

A l'issue de leur audition, les mis en cause ont aidé des services de sécurité à identifier les auteurs présumés de nombreux attentats et les éléments de soutien de Daech qui activaient dans les monts forestiers de Yakourène et Sidi Ali

Bounab, où des campements d'entraînement étaient mis en place pour les nouvelles recrues. C'est ainsi que Abdenmour Saâdaoui, Rabah Mesrour, Youcef Boukhalfa, Mohamed Boukhalfa, Mohamed Cherit ont pu être arrêtés.

Parmi les attentats pour lesquels les accusés sont poursuivis et que certains d'entre eux auraient reconnus, selon l'arrêt de renvoi devant le tribunal criminel, l'assassinat d'un policier sur la route reliant Tigzirt à Tizi Ouzou (filmé et diffusé sur les réseaux sociaux), l'embuscade menée contre un convoi militaire qui a fait de nombreux morts, l'attaque contre un groupe de gardes communaux à Draâ Ben Khedda, qui aurait été un échec, suivi d'une autre à Tadamait, faisant cinq morts dans les rangs des gardes communaux, de l'embuscade de Timezrit contre des militaires, faisant trois morts, sans compter de nombreux autres actes. Hier, à l'ouverture du procès, le président a décidé de renvoyer le procès au 9 mai prochain, en raison de l'absence d'un des accusés, que les services de sécurité n'ont pas extrait de la prison.

Une décision qui offusque certains accusés. Du fond du box, ils protestent et de manière très virulente. « *Nous voulons être jugés aujourd'hui, pourquoi renvoyer le procès ?* », lance l'un d'eux en gesticulant. Vraisemblablement surpris, le magistrat le somme de s'asseoir et de ne pas lever les mains et la voix. L'accusé persiste et le président réplique d'une voix coléreuse : « *Tout comme vous, l'accusé absent a des droits. Vous devez les respecter...* ».

Du fond du box, un autre accusé se lève : « *Nous voulons être jugés* », lance-t-il suscitant l'ire du président : « *Asseyez-vous. Je ne veux rien entendre. L'affaire est renvoyée au 9 mai* », lui répond le magistrat avant de lever l'audience.

Info Radio M le 12 Avril 2021 ; Hirak: à la veille du ramadan, 7 étudiants se trouvent en détention dans 3 wilayas



Sept (07) étudiants sont actuellement en détention à cause de leur participation aux marches du Hirak, sur un total de 63 détenus d'opinion à travers le territoire national, indique le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Il s'agit en l'occurrence, Ayoub Chahetou, condamné à six (06) mois de prison dans la wilaya d'El Bayadh, Miloud Ben Rouane, qui est en détention préventive à Biskra. Les cinq autres étudiants sont en détention préventive à Alger. Il s'agit de Ahmed Betrouni (étudiant à Blida et détenu à Alger), Zakaria Metidji (étudiant à Boumerdes), Lounes Boutankikt (étudiant à Alger), Adel Bensaada (étudiant à Alger) et Abdelhakim Malek (Alger, détenu à Alger).

Les manifestations organisées chaque mardi par la communauté universitaire, épaulée par des citoyens, constituent l'un des éléments centraux dans la contestation populaire. Des marches hebdomadaires ont lieu dans plusieurs grandes villes, à l'instar d'Alger, Béjaia, Tizi Ouzou, Oran et Constantine.

**elwatan.com,13 AVRIL 2021 ; Atteintes aux droits de l'homme au Maroc :
Les appels à la libération de Raïssouni et Radi se multiplient**



Le Comité France de soutien à l'historien Maâti Monjib a appelé les autorités marocaines à libérer « immédiatement et sans conditions », les deux journalistes, Soulaïman Raïssouni et Omar Radi qui mènent une grève de la faim depuis le 8 avril. « Nous demandons instamment aux autorités marocaines de libérer immédiatement et sans conditions Soulaïman Raïssouni et Omar Radi tout en faisant cesser toute forme d'humiliation à leur égard comme à l'égard de leur famille », a indiqué dimanche le Comité dans un communiqué repris par l'APS.

Le Comité a exprimé sa solidarité avec les journalistes « Soulaïman Raïssouni, Omar Radi, Imad Stitou et Taoufik Bouaachrine ainsi que de tous les détenus politiques et d'opinion au Maroc ». « En l'occurrence, nous sommes très inquiets pour Soulaïman Raïssouni et Omar Radi qui ont entamé, le 8 avril 2021, une grève de la faim illimitée pour obtenir leur libération », a-t-il souligné.

Après une longue campagne acharnée de harcèlement et de diffamation contre Soulaïman Raïssouni et sa famille orchestrée par les services sécuritaires à travers des médias qui leur sont proches, le journaliste a été arrêté de façon spectaculaire le 22 mai 2020 et placé en détention préventive, à l'isolement total dans des conditions difficiles à la prison d'Oukacha à Casablanca. Le Comité a précisé que Soulaïman Raïssouni a été mis en examen pour « viol avec violence et séquestration » sans qu'aucune plainte en ce sens n'ait été déposée.

Motifs fallacieux

A ce titre, il a affirmé que « les atteintes aux mœurs et les motifs de droit commun élaborés de toutes pièces sont en effet le procédé actuel du pouvoir marocain pour masquer les procès politiques, salir, arrêter et faire taire toutes voix démocratiques militant pour la liberté d'expression ou réclamant des droits élémentaires ». « De

telles accusations ne justifient pas non seulement une arrestation aussi musclée mais, en plus, Soulaïman Raïssouni présente toutes les garanties requises pour comparaître devant la justice dans le cadre d'un procès équitable », a relevé le Comité, précisant que ce procès, qui ne présente, lui, aucune garantie d'équité, « s'est ouvert le 9 février et, depuis, les audiences sont systématiquement reportées ».

De son côté, Omar Radi est poursuivi pour plusieurs motifs d'accusations fallacieuses : « outrage à magistrat, violence, ivresse sur la voie publique, viol et attentat à la pudeur, atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, espionnage ». « Bien qu'il se soit rendu à chacune des 12 convocations de la BNPJ (Brigade nationale de la police judiciaire), preuve de sa volonté de ne pas se dérober à son devoir citoyen, et après avoir subi environ 100 heures d'interrogatoire en cinq semaines pour quatre procédures différentes, il a été placé en détention préventive, et à l'isolement, le 29 juillet 2020 », a déploré le communiqué. Selon le Comité de soutien à Maâti Monjib, « il s'agit donc d'une détention arbitraire consécutive à un véritable harcèlement judiciaire et policier ».

Monarchie moyenâgeuse

Dans ces deux cas, « l'article 23 de la Constitution marocaine, stipulant la présomption d'innocence, n'est pas respecté. Cette atteinte au droit d'innocence et cette discrimination au regard d'autres accusés poursuivis en liberté est inacceptable », a-t-il souligné. Ils ont donc plusieurs fois demandé leur remise en liberté, ce qui leur a toujours été refusé.

Face à la violation systématique de leurs droits, ils ont décidé d'entamer une grève de la faim illimitée, doublée pour Soulaïman Raïssouni d'une grève de la soif. Le Comité précise que l'état de santé des deux journalistes présente déjà des motifs d'inquiétude et n'est pas compatible avec un emprisonnement : « Soulaïman, qui a perdu 15 kg de son poids depuis son incarcération, souffre d'hypertension chronique avec le risque que fait peser la grève de la boisson sur ses reins. Omar Radi, qui a perdu 10 kg de son poids depuis sa mise en détention, souffre d'asthme et de la maladie de Crohn dont une crise aiguë depuis deux semaines le met en situation permanente de diarrhée et vomissements ». « Il apparaît qu'avec cette grève de la faim, leur vie est véritablement en danger. La responsabilité de l'Etat marocain est donc ici engagée », a mis en garde le Comité.



Le collectif de défense de Mohamed Tadjadit et ses amis, sous mandat de dépôt depuis une semaine, dénonce une amplification du dossier par le procureur général près la Cour d'Alger et des médias.

Intervenant lors d'une conférence de presse, animée aujourd'hui à Alger, les avocats Abdallah Heboul, Yamina Allili et Nassima Rezazgui, évoquent une volonté de ternir l'image des activistes en question, en leur collant des accusations en lien avec la délinquance.

« Le Procureur général a affirmé que les prévenus étaient des repris de justice. C'est très grave, car les Mohamed Tadjadit et ses amis ont fait auparavant de la prison non pas pour des faits de délinquance, mais pour avoir participé au Hirak populaire. Ce sont des condamnés politiques », déplore Abdallah Heboul.

Pour ce dernier, la simultanéité de la conférence de presse du procureur général et de la présentation de ces jeunes devant le juge d'instruction n'était pas innocente.

« Il y a comme une volonté de peser sur le dossier. C'est un précédent grave », dénonce-t-il, apportant au passage un démenti concernant les allégations de certaines chaînes de télévision privée qui ont accusé ces jeunes activistes de « déviation sexuelle » et « d'ouverture d'un lieu de débauche ».

« Ces accusations ne figurent ni dans le dossier de la justice ni dans le PV de la police », soulignent encore les avocats, qui ont rappelé que les mis en cause sont poursuivis pour « participation et création d'une association de malfaiteur » et six autres chefs d'accusation.

Info Radio M le 13 Avril 2021 : Algérie poste maintient la grève pour le deuxième jour consécutif



Les bureaux d'Algérie Poste (AP) sont paralysés pour la deuxième journée consécutive par une grève sans préavis engagée par les employés de la poste dans plusieurs agences postales à Alger et dans d'autres wilayas du pays.

Pour répondre aux doléances exprimées par les travailleurs grévistes, la direction générale de l'entreprise a indiqué, hier soir, dans un communiqué, que «la prime d'encouragement sera versée aux employés durant ce mois de ramadan ». Une réponse qui n'a, apparemment, pas convaincu les postiers puisqu'ils ont décidé de poursuivre leur grève aujourd'hui.

Parmi les revendications exprimées par les grévistes, il y a celles relatives aux primes, individuelles et collectives, le dossier des travailleurs suspendus ou encore le réaménagement des horaires de travail.

Algérie Poste signale, quant à elle, que « toutes les mesures inhérentes à leurs satisfactions ont été prises, néanmoins, leur mise en application dépend de l'installation du syndicat de l'entreprise ».

A noter que la grève des postiers n'a pas bien été accueillie par les citoyens, à cause de son « timing », qui coïncide avec le début du ramadan.

**liberte-algerie.com Le 14 AVRIL 2021 ; Le procès d'Amira Bouraoui
ajourné au 27 avril**



Elle est accusée d’“outrage à un fonctionnaire dans l’exercice de ses fonctions”, d’“atteinte au président de la République”, d’“atteinte aux préceptes de l’islam et au prophète” et de “diffusion d’informations susceptibles d’attenter à l’ordre public”.

Le procès de la militante politique, Amira Bouraoui, n’a pas eu lieu, hier, au tribunal de Cheraga où il a été programmé. La juge du tribunal a décidé de renvoyer le procès au 27 avril prochain sur demande de la partie civile. Cette dernière ne s’était constituée dans l’affaire qu’hier, avec la désignation d’un agent judiciaire représentant du Trésor public. Prévu un première fois le 30 mars dernier, avant son report, le procès est donc ajourné pour la seconde fois.

Pour rappel, Amira Bouraoui est accusée d’“outrage à un fonctionnaire dans l’exercice de ses fonctions”, d’“atteinte au président de la République”, d’“atteinte aux préceptes de l’islam et au prophète” et de “diffusion d’informations susceptibles d’attenter à l’ordre public”.

Toutes ces accusations concernent ses écrits sur les réseaux sociaux et sont punis, pour précision, par les articles 144 bis et 196 du code pénal. En juin de l’année dernière, Amira Bouraoui avait été condamnée à un an de prison ferme avant de bénéficier d’une remise en liberté après un mois de détention à la prison de Koléa dans la wilaya de Tipasa.

La même peine a été confirmée en appel. Dans cette affaire, la militante était poursuivie pour “incitation à attroupement non armé”, “offense ou dénigrement du dogme ou des préceptes de l’islam”, “offense au président de la République

par une expression outrageante, injurieuse ou diffamatoire”, “publication pouvant porter atteinte à l’unité nationale”, “informations ou nouvelles, fausses ou calomnieuses susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l’ordre public”, “incitation à la violation délibérée et manifeste d’une obligation de prudence ou de sécurité édictée par la loi ou le règlement, exposant directement la vie d’autrui ou son intégrité physique à un danger”.

En somme, elle fait face à dix chefs d’accusation, dont elle se défend d’en être coupable. Militante engagée depuis plusieurs années, Amira Bouraoui, médecin spécialiste, s’était distinguée par son opposition farouche à un 4e mandat pour Bouteflika.

Elle avait mis sur pied avec d’autres militants le mouvement “Barakat” en 2014, à travers lequel, elle s’était engagée à faire capoter le 4e mandat pour Bouteflika. Figure de proue de l’opposition à un nouveau mandat pour Bouteflika, Amira Bouraoui s’est également distinguée par ses positions courageuses contre, notamment, l’islamisme politique. À travers sa page Facebook, la militante s’en était prise, avec raillerie et sarcasme, à l’islamisme.

Ce qui lui a valu ce procès, car accusée d’atteinte aux préceptes et au prophète de l’islam. Pour les militants progressistes, le procès d’Amira Bouraoui, comme celui intenté contre l’islamologue Saïd Djabelkhir, n’est qu’une “preuve supplémentaire” de l’instrumentalisation “à la fois de la religion et de la justice” à des “fins politiques”.

Certains est y voient “une caution” à l’islamisme, surtout que le débat sur “la place” de cette idéologie “au sein du mouvement populaire se pose depuis un moment”. Interrogée à sa sortie du tribunal, Amira Bouraoui a estimé qu’elle est “libre” de lancer le débat qu’elle veut. “Je n’ai jamais obligé personne à lire mes écrits sur les réseaux sociaux”, a-t-elle indiqué.

elwatan.com, 17 AVRIL 2021 ; Grève à Algérie Poste : La direction générale hausse le ton

Les travailleurs d'Algérie Poste poursuivent la grève déclenchée depuis lundi dernier en dépit des assurances de la direction quant à la prise en charge graduelle de leurs revendications et le versement de la première tranche de la prime d'intéressement. Ce mouvement de protestation risque l'enlisement, même si le tribunal de Dar El Beïda, saisi en référé, a déclaré cette grève « illégale ».

La direction d'Algérie Poste a menacé jeudi, dans un communiqué rendu public en fin d'après-midi, les grévistes *«de licenciement sans préavis, ni indemnité dans le cas où ils ne reprendront pas le travail immédiatement »*. Elle procède au suivi régulier et à l'enregistrement des cas d'arrêt de travail dans différents bureaux de poste au niveau national.

Apparemment, c'est le blocage, un dialogue de sourds et une impasse totale. Les victimes restent les citoyens qui n'ont pas pu retirer leur argent, particulièrement en ce début de mois de Ramadhan. Même les distributeurs automatiques ont affiché dans la majorité des cas « hors service ». Pour faire baisser la tension, certains bureaux de poste ont assuré un service minimum en consacrant un guichet unique pour le retrait d'argent. Mais beaucoup de citoyens n'ont pas pu retirer leurs mensualités.

Les retraités commencent aussi à se faire du souci, craignant de ne pas trouver les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses de ce mois et à la cherté de la vie. Les citoyens ont l'impression que les grévistes les utilisent comme moyen de pression et investissent dans leurs souffrances pour arriver à faire aboutir leurs revendications. Les commentaires vont bon train, plusieurs d'entre eux s'insurgeant contre *«la décision irresponsable et égoïste de débrayer en plein Ramadhan »*.

Par ailleurs, la direction d'Algérie Poste avait rendu public, à travers sa page Facebook, qu'elle avait procédé à *« l'installation du comité national de préparation de la conférence électorale du syndicat de l'entreprise »*, et ce, *«suite à une décision du secrétaire général de l'UGTA»*. Baya Hanoufi, directrice générale par intérim d'Algérie Poste, ainsi que les cadres de l'entreprise, se sont réunis avec les membres de ce comité pour se mettre d'accord sur une feuille de route qui a pour but de mettre les procédures exécutoires et définir les revendications

socioprofessionnelles des travailleurs qui seront étudiées avec la direction de l'entreprise.

Une fois encore, la direction appelle les grévistes à « *privilégier la voie de la raison et rejoindre leurs postes de travail, surtout en cette période qui connaît une forte affluence des retraités et des salariés et qui coïncide avec le début du Ramadhan* ». Rappelons que Brahim Boumzar, ministre de la Poste et des Télécoms, s'est rendu mardi dans un certain nombre de bureaux de poste de la capitale dans une tentative de convaincre les grévistes de reprendre le travail. Dans un bureau de poste place du 1^{er} Mai à Alger, un gréviste a tenu des propos virulents en lui disant : « *Vous n'êtes pas un enfant du secteur, vous êtes en train de gérer une situation politique.* »

L'employé d'Algérie Poste reproche à la direction générale de son entreprise de « *reporter les problèmes jusqu'à en arriver à cette situation* ». L'urgence pour la direction générale et le ministre du secteur est le retour à la normale au plus vite et convaincre les travailleurs que leurs revendications sont prises en charge, mais pour les satisfaire, il faudra du temps, d'autant que la marge de manœuvre du gouvernement actuel est réduite au regard de la situation économique dégradée et l'amenuisement des ressources financières de l'Etat.

elwatan.com, Le 17 AVRIL 2021 ; Emigration clandestine : Un centre d'accueil pour migrants à Djanet



Très concernée par le flux migratoire subsaharien, l'Algérie va construire un centre d'accueil dans la ville de Djanet (Bordj El Haouès), relevant de la wilaya d'Illizi, pour les migrants clandestinement installés sur le territoire algérien.

Selon un avis d'attribution du marché, publié en janvier dernier (algeriemarches.com) par la wilaya d'Illizi (direction de l'administration locale), ce projet coûtera plus de 400 millions de dinars (plus de 3 millions de dollars). Partagé en plusieurs lots, ce centre comportera, selon la fiche technique du projet, 11 logements, un bloc administratif, une clôture de protection, sécurisée par un poste de garde de police.

Avec la construction de ce centre d'accueil, l'Algérie veut, nous dit-on, sécuriser ses frontières contre l'émigration clandestine. Dans un passé récent, elle était contre la construction des centres pour les émigrants clandestins.

Les autorités procédaient néanmoins à des reconductions de migrants vers leur pays d'origine. Toutes ces reconductions se faisaient de commun accord avec les autorités des pays concernés, a-t-on toujours argué. A rappeler que c'est à partir du 1er août 2017 que les opérations de rapatriement des migrants ont été reprises en Algérie.

Des actions qui ont coûté à l'Algérie 1,2 milliard de dinars, à en croire Fafa Benzerrouki Sid Lakhdar, ancienne présidente du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), en marge d'une journée d'étude organisée le 30 juillet 2017 à l'occasion de la Journée mondiale contre la traite d'êtres humains.

Advertisements

« Entre 2014 et 2016, l'Algérie a dépensé 800 millions de dinars pour rapatrier 18 000 femmes et 6000 enfants subsahariens. Les autorités algériennes ont

débloqué aussi 400 millions de dinars supplémentaires pour rapatrier davantage de migrants », avait-elle révélé à la même occasion.

L'Algérie, qui partage avec le Niger et le Mali quelque 2280 km de frontières, est la première destination des migrants de ces pays subsahariens. Plusieurs dizaines avaient trouvé la mort par soif en traversant le désert algérien. En effet, 34 migrants avaient été découverts, en juin 2016, sans vie dans le désert entre le Niger et l'Algérie. Trois années auparavant, le même sort avait été réservé aux 92 Nigériens, dont des femmes et des enfants.

Mais qu'est-ce qui a fait revenir Alger sur sa décision ? Il faut savoir qu'entre 2017 et 2018, l'Algérie avait été l'objet d'acribes critiques de la part des organisations locales et internationales, notamment en ce qui concerne la manière avec laquelle elle reconduisait les Subsahariens vers leur pays.

Dans un de ses communiqués, daté de juin 2017, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) avait appelé l'opinion internationale et les ONG à assumer leurs responsabilités envers les migrants subsahariens en Algérie.

Dans une de ses tribunes sur El Watan, Mohamed Saïb Musette, sociologue et directeur de recherche au Cread, avait estimé que «la gouvernance algérienne devrait évoluer vers plus de transparence et de coordination entre les différents secteurs.

Cette évolution permettrait l'institutionnalisation d'un comité intersectoriel auprès de la plus haute instance de l'Etat. De même, la production des données sur les indicateurs des migrations internationales, consignées dans l'Agenda de développement 2030, permettrait aussi d'observer les flux migratoires vers, à travers et à partir de l'Algérie, ainsi que l'évolution des transferts d'argent vers et à partir de l'Algérie ».

elwatan.com Le 17 AVRIL 2021 ; Dégradation de l'état de santé des grévistes de la faim : Les mises en garde des défenseurs des droits de l'homme

Le sort des 23 détenus d'opinion en grève de la faim depuis le 6 avril dernier inquiète fortement les organisations algériennes de défense des droits de l'homme.

La Ligue dirigée par Noureddine Benissad est sortie ce jeudi de sa réserve pour mettre en garde les autorités contre la réédition des tristes scénarios du militant Kamel Eddine Fekhar et du journaliste Mohamed Talmalt, morts en prison en 2016 et en 2019, suite à une grève de la faim.

Ces jeunes militants du hirak en sont à leur neuvième jour de grève de la faim et semblent déterminés, selon leurs avocats, à poursuivre leur action, entamée deux jours après leur interpellation lors d'une manifestation pacifique. A travers leur action, ils dénoncent et protestent contre les arrestations, les détentions arbitraires et les conditions carcérales inhumaines.

Tout en rappelant les circonstances de l'arrestation de ces grévistes et les griefs retenus contre eux, la LADDH demande leur libération en urgence et tiendrait pour responsables « les autorités politiques et judiciaires quant à toute évolution dramatique de la situation ». Pour la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADDH), la liberté de manifester pacifiquement est consacrée par la Constitution algérienne et le Pacte des droits civils et politiques ratifié par l'Etat algérien. « La criminalisation du droit à manifester est une atteinte flagrante du droit et à la morale.

L'Etat est pleinement responsable de la santé des personnes détenues et a l'obligation de veiller à ce qu'elle soit préservée », met en garde la LADDH, qui demande la libération de tous les détenus arrêtés dans le cadre du hirak. Les 23 jeunes manifestants incarcérés à la maison d'arrêt d'El Harrach sont poursuivis pour « incitation à attroupement non armé », « attroupement non armé », « atteinte à l'unité nationale » et « outrage à corps constitué ». La LADDH dénonce ces accusations. « Les détenus du hirak contestent sur la forme et sur le fond les accusations portées contre eux », note la Ligue, précisant que ces grévistes de la faim considèrent, à juste titre, qu'ils sont victimes de l'arbitraire alors qu'ils n'ont fait qu'exercer leur droit de s'exprimer et de manifester.

Saïd Salhi, vice-président de la LADDH, a alerté, dans une lettre ouverte à l'opinion nationale et internationale, sur le danger de mort qu'encourent les grévistes de la faim. « Nous exigeons leur libération immédiate et

inconditionnelle. Une fois de plus, les représentants de l'Etat et des pouvoirs publics montrent leur désengagement et leur mépris envers la vie et la dignité humaine et nous nous donnerons les moyens d'action que la loi nous confère », déplore-t-il. Certains grévistes, selon le collectif d'avocats, commencent à avoir de graves complications et plusieurs d'entre eux ont été évacués mercredi dans la soirée à l'hôpital.

L'avocat Mokrane Aït Larbi, un autre défenseur des droits de l'homme, appelle à la libération des détenus d'opinion. 23 jeunes ont été arrêtés depuis le 3 avril et huit d'entre eux ont été évacués à l'hôpital à la suite d'une grève de la faim. « Quand le pouvoir politique cessera-t-il l'arrestation des Algériens pour leurs opinions ? » s'est-il interrogé, avant de rappeler que « l'Algérie s'apprête à célébrer le 60e anniversaire de son indépendance et continue à emprisonner les Algériens pour leurs opinions ». « Je demande la libération de tous les détenus d'opinion et appelle la justice à accomplir son rôle, qui est de protéger les libertés et les droits de l'homme et de laisser la prison aux grands criminels », écrit-il dans un texte mis en ligne sur les réseaux sociaux.

elwatan.com, Le 18 AVRIL 2021 ; Interpellés lors de la marche du vendredi : Présentation aujourd'hui de quatre manifestants

Quatre manifestants, placés en garde à vue durant les manifestations du vendredi à Alger, seront présentés aujourd'hui devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger).

Il s'agit de Nacer Meghnine, président de l'association SOS Bab El Oued ; Bilal Chache dit Bilal Nouni, photographe et youtubeur ; Kamel Derriche et Karim Athmane, précise le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Ce dernier signale qu'une perquisition avait été effectuée dans la soirée par la police au siège de l'association SOS Bab El Oued, en présence de son président.

Interpellé lors des marches, Mahana Abdesselam, enseignant de physique nucléaire à l'USTHB (Alger), est relâché à 23h, « son téléphone portable confisqué et il est convoqué pour être présenté devant le procureur du tribunal », précise le CNLD. Les hirakistes qui descendaient la rue Didouche Mourad avaient tenu un rassemblement devant le commissariat pour exiger la libération des manifestants.

L'enseignant a réagi, hier, dans un post sur la page de la Coordination nationale des universitaires pour le changement (Cnuac) : « La nuit aurait été sûrement plus longue et plus pénible sans votre forte mobilisation.

Des locaux de la police, me parvenait votre voix, celle du hirak. Je tiens à rendre hommage au hirak, à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés hier pour arracher ma libération. C'est grâce à vous, toutes et tous, et à votre détermination que j'ai été relâché tard dans la nuit. Je reste confiant pour la suite, quant à ma présentation lundi devant le procureur près le tribunal de Sidi M'hamed, autant que la confiance que j'ai pour vous, toutes et tous. »

D'autres manifestants avaient été interpellés durant la journée de vendredi à travers certaines wilayas du pays. « Il y a eu une vingtaine d'interpellations à Alger. A l'exception des quatre qui seront présentés demain (aujourd'hui) et du professeur de l'USTHB, convoqué pour comparaître libre lundi, les autres manifestants ont été relâchés.

Il y a eu, par ailleurs, des arrestations à El Oued et Mostaganem », détaille Zaki Hannache, jeune activiste qui se fait fort de recenser les cas de détention arbitraire liés au hirak. Les 23 manifestants incarcérés à la maison d'arrêt d'El Harrach

(Alger) poursuivent toujours leur grève de la faim pour dénoncer leur « arrestation arbitraire » et exiger « qu'ils soient séparés des prisonniers de droit commun ».

Leur état de santé s'est « encore dégradé » au onzième jour de la grève. « L'état de santé des grévistes se dégrade. Il n'y a rien de nouveau dans leur dossier. Tous ont décidé de poursuivre leur action, à l'exception de Bachir Agamdaz, diabétique. Il est placé sous perfusion», précise Hannache.

elwatan.com, le 18 AVRIL 2021, Enseignement supérieur : le recrutement direct des diplômés de doctorat « impossible », selon le ministre



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane a affirmé, aujourd'hui dimanche 18 avril, que le recrutement direct des diplômés de doctorat était « impossible », en raison de leur nombre important qui dépasse les 5000 par an.

Dans un entretien à l'APS, M. Benziane a souligné que « *le recrutement des diplômés de doctorat était impossible en raison de leur nombre important qui dépasse les 5000 par an* », ce qui, selon lui, a amené le ministère « à penser à de nouveaux espaces favorisant leur emploi notamment au niveau de la fonction publique et des établissements économiques et sociaux ».

Le ministre a démenti « *la fermeture de la porte du recrutement devant les diplômés du troisième cycle universitaire* », précisant que ce recrutement « *se fait annuellement conformément aux besoins minutieux de l'Université et obéit à des normes de sélection qui tiennent compte de l'aspect pédagogique et de l'activité scientifique des candidats* ».

« *Cette mesure intervient en application d'une série de propositions contenues dans l'avant-projet de loi destiné aux titulaires de doctorat qui sera prochainement soumis au Gouvernement et visant essentiellement à accroître les chances de recrutement des diplômés de doctorat* », a-t-il poursuivi.

liberte-algerie.com, Le 19 AVRIL 2021. Le correspondant de Liberté à Tamanrasset placé sous mandat de dépôt



Le correspondant de Liberté à Tamanrasset, Rabah Karèche, a été placé, ce lundi, sous mandat de dépôt, après avoir passé la nuit dans les locaux du commissariat central, puis présenté, ce matin, devant procureur de la république, et ensuite le juge d'instruction près le tribunal de Tamanrasset.

La convocation du journaliste Rabah Karèche, hier, par les services de police, provient après la publication dans l'édition du dimanche 18 avril de Liberté, d'un article sur une manifestation de contre le nouveau découpage territorial.

lesoirdalgerie.com, le 19 AVRIL 2021 ETRHB Marche des travailleurs pour la régularisation de leurs situations



Des travailleurs de l'Entreprise de travaux routiers, hydrauliques et bâtiments (ETRHB) de l'homme d'affaires Ali Haddad, emprisonné pour des affaires de corruption, ont manifesté, lundi à Tizi-Ouzou, pour réclamer "la régularisation" de leur situation, a-t-on constaté.

Lors d'une marche organisée du siège local de l'entreprise à la sortie Est de la ville, suivi d'un rassemblement devant la cour de justice, les travailleurs ont demandé le paiement de 10 mois de salaires.

Les travailleurs interpellent également les pouvoirs publics pour intervenir afin de sauver le groupe, soulevant dans ce cadre les difficultés auxquelles ils font face, notamment, la résiliation de plusieurs contrats, et ce, malgré la nomination d'un administrateur en août 2020.

Ce dernier avait indiqué que la régularisation de la situation de ces travailleurs interviendrait dans le cadre de "la régularisation de la situation du groupe dans son ensemble".

530 personnes sont employées par le groupe ETRHB à Tizi-Ouzou à travers 4 bases de vie, une unité de fabrication de bois et d'aluminium et une centrale à béton.

elwatan.com ; le 19 AVRIL 2021, Justice : Kamel Chikhi, dit « El Boucher », condamné à deux ans de prison ferme

Le tribunal de Tipasa a prononcé hier une peine de deux ans de prison ferme contre Kamel Chikhi, dit « El Boucher », accusé dans une affaire de corruption.

Lors d'une audience publique, le tribunal a condamné Kamel Chikhi à deux ans de prison ferme pour « octroi d'indus privilèges », tandis qu'un notaire (Ch. A) au centre-ville de Tipasa a été acquitté, dans le cadre de cette affaire, de toutes les charges retenues contre lui.

Le même tribunal a également condamné le chef de service chargé de l'enregistrement aux impôts, l'accusé Ch. Dj., à deux ans de prison dont une année avec sursis, pour le délit d'« octroi de dégrèvements et des exemptions fiscaux illégaux », alors qu'il a été acquitté du délit d'obtention « d'indus privilèges ». Quant à la quatrième accusée dans cette affaire A. B. A., inspectrice centrale et cheffe de bureau du même service des impôts, elle s'est vue infliger une peine d'une année d'emprisonnement avec sursis.

Le représentant du ministère public près le tribunal de Tipasa avait requis, le 4 avril dernier, une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 1 million de dinars à l'encontre de Kamel Chikhi, dit « El Boucher ».

Il a, aussi, requis une peine de sept ans de prison ferme à l'encontre du notaire. Des peines de cinq ans de prison ferme et de deux ans de prison ferme ont été requises, contre respectivement le chef du service chargé de l'enregistrement aux impôts, et l'inspectrice centrale et cheffe de bureau au niveau du même service. Kamel Chikhi, qui avait fait l'objet d'un mandat de dépôt émis à son encontre par le juge d'instruction près le tribunal de Tipasa, le 15 octobre 2020, est poursuivi dans cette affaire pour « octroi d'indus avantages ».

Le jugement de cette affaire a été reporté cinq fois de suite, à la demande de la défense de l'accusé, depuis la première audience du 17 janvier dernier. La défense des accusés dans cette affaire a plaidé l'innocence de ses clients, tandis que l'accusé principal a renié sa connaissance des parties dans cette affaire.

Dans sa réponse à la juge sur les raisons de l'émission, l'enregistrement et le règlement des charges le même jour, Kamel Chikhi a affirmé n'avoir traité «

qu'avec le notaire et avoir juste requis l'accélération des procédures ». Cette affaire remonte à 2016, lorsque l'accusé Kamel Chikhi a signé, chez un notaire agréé de la ville de Tipasa, un contrat de transfert d'une propriété foncière (lui appartenant), sise à Aïn Benian (Alger), à une société à responsabilité limitée (promotion immobilière), dont il était associé et gérant. Kamel Chikhi a bénéficié au titre de ce contrat d'une réduction d'impôts, en ne versant qu'un taux de 1% des taxes, au lieu de 5%, un fait considéré en violation avec la législation en vigueur. Les autorités compétentes ont ouvert une enquête judiciaire en 2018, et engagé des poursuites à son encontre, en application de la loi sur la corruption.

Les enquêtes réalisées dans cette affaire ont fait ressortir que le Trésor public a subi une perte estimée à 15 millions de dinars.

lesoirdalgerie.com ; le 19 AVRIL 2021, Cour de Tipasa Le procès de Karim Tabou reporté au 28 juin



La chambre correctionnelle près la Cour de Tipasa a décidé, lundi, du report au 28 juin prochain du procès en appel de Karim Tabou, condamné en première instance à une peine d'une année de prison avec sursis pour "atteinte au moral de l'armée".

La chambre correctionnelle a reporté la première audience de ce procès en appel, programmé après le jugement rendu à l'encontre de Karim Tabou le 7 décembre dernier par le Tribunal de première instance de Koléa dont l'appel a été interjeté par le Parquet de la même juridiction mais aussi par la Défense de l'accusé. Le Tribunal de Koléa avait condamné le président du parti de l'Union démocratique et sociale (UDS) (non agréé), Karim Tabbou, poursuivi pour "atteinte au moral de l'armée", à un (1) an de prison avec sursis assorti d'une amende de 100.000 Da.

Suite aux délibérations dans cette affaire dont les faits remontent au mois de mai 2019, la même juridiction a décidé d'abandonner l'accusation d'"atteinte à l'unité du territoire national" retenue contre Karim Tabbou.

Pour rappel, le procureur de la République près le Tribunal de Koléa avait requis une peine de trois ans de prison ferme contre Karim Tabbou, assortie d'une amende de 100.000 DA, considérant que les déclarations de l'accusé, en mai 2019, "étaient dangereuses et destinées à l'opinion publique nationale avec toutes ses composantes dans un contexte politique sensible traversé par l'Algérie".

**elwatan.com, le 19 AVRIL 2021, Justice : Procès de Tabou reporté,
Boumala relaxé**



Le procès en appel de Karim Tabou, coordinateur du parti non agréé, Union démocratique et social (UDS), a été renvoyé au 19 avril prochain à la cour de Tipaza.

Poursuivi, entre autre, pour « atteinte à la sureté de l'Etat », il avait écopé, en première instance, le 7 décembre 2020, d'un an de prison avec sursis et 100 000 dinars d'amende. Il s'agit de la première affaire de l'ex premier responsable du FFS relative à son arrestation en date du 11 septembre 2019 avant sa libération quelques jours plus tard (25 septembre 2019).

Dans sa deuxième affaire (arrestation du 26 novembre 2019 et présentation devant le tribunal de Sidi M'hamed), Tabou avait été condamné, en mars 2020, à la cour de Ruisseau, à un an de prison ferme. Il a été remis en liberté provisoire en juillet de la même année.

Par ailleurs, cette même cour a prononcé, aujourd'hui lundi 19 avril, la relaxe dans le procès en appel de Fodil Boumala. Le parquet avait requis deux ans de prison ferme. Il s'agit, là aussi, de sa deuxième affaire (arrestation du 14 juin 2020). En première instance, il avait écopé d'une amende de 50 000 dinars.

Info Radio M le 20 avril 2021 : Marche des étudiants à Tizi Ouzou : Walid Nekiche et plusieurs manifestants arrêtés



L'étudiant et ancien détenu d'opinion Walid Nekiche ainsi qu'une dizaine de manifestants, ont été interpellés ce mardi 20 avril à Tizi Ouzou, lors de la marche des étudiants.

« Une dizaine de personnes arrêtés avant le début de la marche du 20 Avril à Tizi Ouzou, devant le portail de l'Université Mouloud Mammeri (Hasnaoua). Walid Nekiche, Madjid Haddadene sont parmi les personnes arrêtées », a alerté le Comité national pour la libération des détenus (Cnld), sur sa page Facebook.

Il faut noter que cette marche des étudiants de ce 20 avril, a vu une forte mobilisation de la part des étudiants et citoyens de Tizi Ouzou, du fait qu'elle coïncide avec le jour de la commémoration du double anniversaire du printemps noir 2001 et du printemps berbère 1980.

liberte-algerie.com, Le 20 AVRIL 2021, DES COLLECTIFS AUTONOMES DÉNONCENT LES HARCÈLEMENTS POLICIERS ET JUDICIAIRES DES ACTIVISTES DU HIRAK

“Cessez la répression et libérez les détenus !”



Un choix de cible qui ne serait pas fortuit, selon eux, mais qui obéirait plutôt “à une volonté qui consiste à vider le Hirak de ses forces organisées de ses cadres et des corps intermédiaires”.

Réagissant à la dernière vague d’arrestations des activistes du Hirak depuis le début de ce mois d’avril, des collectifs d’universitaires et d’intellectuels et les comités de défense des droits humains et des libertés lancent un appel à la mobilisation pour la libération de tous les détenus d’opinion.

Dans une déclaration rendue publique ce lundi, la Coordination nationale des universitaires algériens pour le changement (Cnuac), le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), le Comité algérien contre la torture et les conditions carcérales inhumaines (CACTCCI) et le Collectif pour la libération des détenus d’opinion et le respect des libertés démocratiques (Coldorel) ont estimé que “seule la mobilisation paye” et qu’à ce titre il s’agira de “faire barrage à la politique périlleuse et aventureuse du régime visant à réprimer tous azimuts, en particulier les jeunes des quartiers, et à détacher les élites du mouvement populaire”. Sous l’intitulé “Basta ! Cessez la répression et libérez les détenus !”, ces derniers ont estimé que “le régime s’enfonce dans son aveuglement à vouloir en finir avec le mouvement populaire, le Hirak. Il redouble de férocité en ciblant ces derniers jours les éléments actifs du Hirak parmi les universitaires et les cadres du milieu associatif”.

En ce sens, le cas de l’universitaire Mahana Abdesselam, professeur de physique nucléaire à l’USTHB et membre du Cnuac, arrêté vendredi passé à Alger alors qu’il prenait part à la marche hebdomadaire du Hirak, est mis en avant par les signataires de la déclaration : “L’universitaire Mahana Abdesselam, le militant

engagé de la démocratie et le scientifique rigoureux, devrait être présenté ce lundi 19 avril devant le procureur, mais sa comparution est reportée à une date ultérieure.” Et il en est de même pour d’autres : “La vague d’arrestations arbitraires s’est étendue pour toucher Nacer Meghnine, président de l’association SOS Bab El-Oued, Karim Athmane et son ami youtubeur Bilal Chache, connu sous le nom de Bilal Nouni, ainsi que Kamel Derriche et Mourad Khoudja. Ces cinq interpellés ont vu leur garde à vue prolongée pour être présentés aujourd’hui devant le procureur de Sidi M’hamed.”

Un choix de cible qui ne serait pas fortuit, selon eux, mais qui obéirait plutôt “à une volonté qui consiste à vider le Hirak de ses forces organisées de ses cadres et des corps intermédiaires”. Ils y décèlent aussi des tentatives de vouloir dévier le Hirak de l’un de ses principes cardinaux, sa “silmiya” (son caractère pacifique, ndlr). Les signataires de la déclaration vont plus loin en estimant que le dernier communiqué du Haut-Conseil de sécurité (HCS) a donné les contours de cette ligne stratégique qui consisterait “à désigner le Hirak comme ennemi, ‘sous l’emprise à la fois des séparatistes et des terroristes’. Cette stratégie du pire a déjà échoué”. Et, hasard du calendrier, ils estiment enfin qu’en recourant aux interpellations intempestives, “le régime veut attirer le Hirak sur son terrain favori, celui de l’affrontement, de l’émeute et de la culture de la violence. N’oublions pas Massinissa Guermah, assassiné le 18 avril 2001, et les 128 victimes du Printemps noir. Cette répression qui perdure est une forme de chantage que ce régime tente d’exercer sur la société pour passer son coup de force et imposer ses élections législatives le 12 juin prochain”.

Agacés par les longues files d'attente et l'absence de liquidité et surtout l'indifférence des responsables de la poste, les usagers de la cette structure, notamment les retraités n'ont pas trouvé mieux pour exprimer leur désarroi que d'interrompre la circulation dans les parages de la recette principale.

« C'est tout simplement insupportable ce que nous endurons, certains sont là depuis quatre jours et n'ont pas encore encaissé leurs maigres pensions. Pourquoi continuent-ils à nous humilier de cette façon ? », a tempêté Ahmed, un retraité de l'enseignement, en ajoutant : « On ne comprend pas ce qui se passe ! Pourquoi cette crise de liquidité persiste dans le temps et pourquoi les employés de la poste ont-ils attendu le mois de Ramadhan pour débrayer ? » « Je n'ai même pas de quoi acheter un kilo de pommes de terre », a lancé un autre, en ajoutant : « Ils ne se soucient pas du tout de nos conditions de vie qui vont de mal en pire. » Cette scène de désolation manifeste dans les yeux de ces retraités a attiré l'attention des uns et des autres. « C'est honteux ce qu'on inflige à nos retraités », a soutenu un jeune avec amertume et colère.

lesoirdalgerie.com le 20.04.2021 : Célébration, aujourd'hui, du double anniversaire des Printemps berbère et noir

La grande avancée de la cause amazighe



La Kabylie célèbre aujourd'hui le 41^e anniversaire du Printemps berbère du 20 Avril 1980 et le 20^e anniversaire du Printemps noir de 2001 durant lequel 128 personnes ont été assassinées. C'était le premier soulèvement populaire d'envergure au début du premier mandat de Bouteflika. 20 ans après, le jugement des auteurs et des commanditaires de ces assassinats est toujours réclamé et les familles des victimes continuent à exiger vérité et justice. Pour la cause amazighe, le constat est presque unanime : des avancées considérables ont été opérées au plan légal et dans la société algérienne. Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - La cause amazighe a réalisé des acquis non négligeables depuis l'immersion du Printemps berbère le 20 avril 1980, suite à l'interdiction d'une conférence sur la poésie kabyle ancienne que devait animer l'éminent écrivain et anthropologue Mouloud Mammeri le 10 mars à l'université de Tizi-Ouzou. Des acquis qui sont renforcés suite au Printemps noir de 2001, survenu après l'assassinat du jeune Guermah Massinissa dans une brigade de la Gendarmerie nationale à Beni Douala (Tizi-Ouzou), et durant lequel 128 personnes y laisseront leur vie, à cause de la violente répression du mouvement. Aujourd'hui, la Kabylie fête ces deux événements qui ont marqué l'histoire contemporaine de l'Algérie. Long et jalonné de sacrifices, le combat identitaire a porté ses fruits et non des moindres. La langue amazighe a été reconnue, dans un premier temps, comme langue nationale, dans le sillage du Printemps noir. Elle finira par être reconnue et constitutionnalisée comme langue officielle du pays en 2016. Aussi, le premier Yennayer, premier jour de l'année berbère, est inscrit dans la liste des dates nationales célébrées de manière officielle. Tamazight est entré dans l'école, même si l'enseignement est toujours facultatif, alors que des militants de la cause

revendiquent le caractère obligatoire de son enseignement, du moins dans les régions berbérophones. La cause amazighe a donc réalisé des acquis considérables sur le plan légal. Mais sur le plan pratique, beaucoup reste à faire. Pour le linguiste Abderrazak Dourari, contacté hier par nos soins, il manque à cette langue une prise en charge réelle, expliquant que l'outil principal pour la développer, coordonner le travail, coordonner la recherche et la création dans cette langue qui est l'Académie de la langue amazighe n'a pas encore été mis en place. « C'est quelque chose qui manque très sérieusement parce qu'il y a de la recherche, de la créativité qui se fait dans cette langue, particulièrement le kabyle avec une bonne production littéraire dans le domaine du roman et de la poésie surtout, et le chawia, mais malheureusement, il n'y a pas une coordination de toutes ces activités », déplore-t-il. La cause amazighe a enregistré également des avancées sur le plan de la société algérienne après le déclenchement du mouvement populaire de 2019, estiment Abderrazak Dourari et Ali Brahimi, ancien détenu du Printemps berbère et militant de la cause amazighe. Selon eux, les attaques ciblant l'emblème amazigh a provoqué une réaction positive des Algériens qui ont adopté l'amazighité. Pour le linguiste Abderrazak Dourari, la réaction des Algériens a produit quelque chose de complètement nouveau dans la société algérienne. « Il faut s'en féliciter et aller de l'avant, positiver davantage et avancer en reconnaissant nous-mêmes notre société dans sa diversité. Il y a une force de synergie qui est très importante, des forces centripètes qui travaillent la société algérienne et qui va s'exprimer certainement de plus en plus dans la notion d'algérianité », affirme M. Dourari. Ali Brahim interpelle l'élite arabophone qui a, selon lui, un très grand rôle à jouer en direction des arabophones qui ne sont pas bien au fait de la problématique identitaire culturelle et linguistique amazighe. « Ce rôle consiste à apaiser et à transmettre le vrai message de cette cause, qui est démocratique d'abord, une cause qui n'entend pas berbérifier les arabophones comme tente de le faire croire le régime. Cette élite a un très grand rôle à jouer pour cimenter l'unité nationale du peuple algérien dans sa diversité linguistique et culturelle », a-t-il expliqué, appelant les autorités à faire de la langue amazighe la deuxième langue de l'État et de l'administration.

elwatan.com, le 20 AVRIL 2021 : Tizi Ouzou : Marche des travailleurs de l'ETRHB

Les travailleurs de l'entreprise ETRHB Haddad, (Entreprise des travaux routiers, hydrauliques et bâtiments) ont investi, hier, la rue pour se faire entendre et réclamer la réalisation de leurs revendications qui s'articulent essentiellement sur le versement de leurs salaires non perçus depuis plusieurs mois.

Les protestataires ont ainsi organisé une marche dans la ville de Tizi Ouzou, pour maintenir la pression afin de voir leurs doléances satisfaites. Les marcheurs ont ainsi brandi des banderoles sur lesquelles sont mentionnés les mots d'ordre de leur mouvement de protestation. « Les hautes autorités du pays doivent intervenir en urgence pour préserver nos postes d'emploi.

Des pères de famille sont sans salaire depuis plusieurs mois, alors qu'ils doivent subvenir aux besoins de leurs enfants dans ces moments difficiles », clame un employé de l'entreprise.

Ainsi, après avoir sillonné les différentes artères du chef-lieu de wilaya, les marcheurs se sont dispersés tout en se donnant rendez-vous pour d'autres actions de terrain afin d'aboutir à la satisfaction de leurs revendications.

Pour rappel, les travailleurs de l'entreprise ETRHB ont interpellé le président de la République, à travers une lettre ouverte, dans laquelle ils réclament, entre autres, la préservation de l'entreprise et de son plan de charge. Selon des participants à la marche d'hier à Tizi Ouzou, des centaines, voire des milliers de travailleurs de l'entreprise risquent de se retrouver au chômage, après le gel des salaires en raison des difficultés financières que connaît l'ETRHB, qui fait face à une situation très difficile.

C'est pour cela, ajoutent-ils, que le recours aux actions de rue est devenu leur seul argument afin de faire réagir les pouvoirs publics à prendre en charge sérieusement leurs préoccupations. Notons qu'un administrateur a été désigné afin de gérer le groupe, mais cela, à en croire les protestataires, n'a pas apporté une solution définitive aux problèmes des travailleurs, étant donné que la situation financière de l'entreprise est toujours difficile.

**liberte-algerie.com, le 21 AVRIL 2021 : GRANDIOSE CÉLÉBRATION
HIER DES ÉVÉNEMENTS D'AVRIL 80**



La commémoration du Printemps berbère a donné lieu à de grandioses et joyeuses mobilisations en Kabylie. Une façon pour les citoyens de renouveler leur fidélité à un des événements fondateurs dans la longue marche pour la consécration de l'identité millénaire de l'Algérie

Devenue quasiment sacrée pour la population de Kabylie qui demeure profondément attachée au double Printemps berbère d'Avril 80 et Printemps noir de 2001, la traditionnelle marche du 20 avril a drainé, hier, à Tizi Ouzou, une marée humaine qui, malgré une tentative de répression de la police, a fini par battre le pavé dans la diversité et la sérénité.

Il était à peine 9h passées, lorsque les premiers groupes de manifestants commençaient à se former devant l'entrée principale du campus Hasnaoua de l'université Mouloud-Mammeri, ce lieu mythique d'où les manifestations du Printemps berbère sont parties, il y a 41 ans.

Dans la foule, on pouvait reconnaître, entre autres, des militants politiques de différentes tendances, des avocats, des syndicalistes, des médecins et aussi un nombre remarquable de femmes en tenue traditionnelle.

Au même moment, des dizaines de fourgons de police commencent à s'aligner, discrètement, sur les ruelles adjacentes. 10h30, la foule envahit la chaussée, mais il lui est impossible d'avancer. Des policiers postés à une dizaine de mètres plus haut font signe aux automobilistes de continuer à circuler normalement.

La foule étant devenue dense, la route finit par se libérer et la marche s'ébranler aux cris de "Mazalagh d'Imazighen" (Nous sommes toujours des Amazighs), "Tafsut N'80 Tejrah Ulawen" (Le Printemps 80 a blessé les cœurs) et surtout "Pouvoir assassin" et "Ulac smah ulac". Deux larges banderoles déployées au devant de la marche délivrent également deux autres messages non moins

importants pour les manifestants. “Tamazgha= Afrique du Nord”, “Ulac L’Vot Ulac”, lit-on dessus.

La foule arpente lentement la montée menant vers l’esplanade du stade du 1er-novembre. Ses rangs grossissent à vue d’œil. De nombreux manifestants la rejoignent à fur et à mesure. Au début du boulevard Lamali-Ahmed, une large banderole, déployée de bout en bout de la route, décline tous les noms des martyrs du Printemps noir avec leurs portraits. Sur une autre imposante banderole noire écrite en rouge, on peut lire : “Le sang de nos martyrs réclame justice. Le combat continue.”

Cependant, devant l’entrée de l’université, les militants du MAK, qui scandent des slogans en faveur de l’indépendance de la Kabylie et réclamaient la libération de plusieurs de leurs détenus, dont Lounès Hamzi et Djamel Azaïm, sont cernés par un impressionnant dispositif des forces antiémeutes pour les empêcher de participer à la marche du 20 Avril. Selon certains militants, plusieurs interpellations ont même été opérées sur place.

La foule a alors rebroussé chemin pour rejoindre l’université et les hommes en bleu ont levé précipitamment leur cordon avant de se retirer dans une ruelle adjacente. Pendant une dizaine de minutes, l’ambiance est devenue électrique et des pierres sont lancées en direction des policiers qui se sont éloignés alors davantage. 11h30. Le calme et la sérénité retrouvés, chacun retrouve son carré et la marche s’ébranle à nouveau. Sur la route de l’hôpital, un nouveau carré se forme et scande les habituels slogans du vendredi.

Par-dessus les têtes est déployée une véritable forêt de portraits de détenus d’opinion encore en prison. “Avril 80. Avril 2001. Avril 2021 : le pouvoir n’a pas changé. Halte à la répression. Stop la dictature”, lit-on sur une pancarte brandie dans le même carré.

liberte-algerie.com Le 21 AVRIL 2021, NOTRE JOURNALISTE RABAH KARÈCHE EST EMPRISONNÉ POUR SES ÉCRITS

SA PLACE N'EST PAS EN PRISON



Estimé pour son sérieux et son professionnalisme, Rabah a appris à faire son travail dans les règles qui sont celles du métier. Sinon comment expliquer le fait que les autorités de la wilaya de Tamanrasset l'ont gratifié, à plusieurs reprises, de prix.

Notre journaliste, correspondant à Tamanrasset, Rabah Karèche, est en prison. Il a été mis sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près le tribunal de Tamanrasset avant-hier après-midi. Rabah Karèche avait été entendu dimanche par la police qui a décidé de le garder dans ses locaux pour le présenter devant le procureur de la République lundi matin.

Officiellement, il est reproché à notre journaliste “l’administration d’un compte électronique consacré à la diffusion d’informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société”, “la diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d’attenter à l’ordre public” et “l’usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l’unité nationales”. Ce sont là les griefs retenus contre le journaliste. Une manière on ne peut plus pernicieuse pour les autorités judiciaires d’accabler d’accusations le journaliste, tout en contournant l’objet même de l’accusation.

Rabah Karèche est ciblé pour ses écrits sur Liberté. Ce sont ces mêmes écrits qu’il partage assez régulièrement sur sa page facebook. “Il va de soi que ce ne sont là que des accusations fallacieuses qui cachent mal une volonté de faire taire le journaliste et l’empêcher d’accomplir en toute objectivité son travail, comme

l'attestent ses nombreuses convocations, ces derniers mois, par les services de sécurité", a écrit Liberté dans son communiqué. Ceux qui ont pensé ces accusations pour extraire l'affaire de son volet lié intimement à la liberté de la presse et d'expression n'ont pas été assez ingénieux.

Rabah est arrêté – on ne cessera jamais de le dire – pour ses écrits. Des écrits qui n'ont jamais été démentis par une quelconque autorité. Rabah est un professionnel. Son travail est un exemple de sérieux, d'éthique et de professionnalisme.

Homme habile et expérimenté, il sait chercher l'information et la trouver. Estimé pour son sérieux et son professionnalisme, les témoignages des consœurs et confrères de Tamanrasset sont la preuve que Rabah est tout simplement un journaliste qui a appris à faire son travail dans les règles qui sont celles du métier. Sinon comment expliquer le fait que les autorités de la wilaya de Tamanrasset l'ont gratifié, à plusieurs reprises, de prix. Une reconnaissance pour son œuvre.

De la prison après des mois de pression

L'incarcération de Rabah Karèche avant-hier est, en fait, le fruit d'une "procédure" enclenchée depuis plusieurs semaines. L'on sait à Liberté que ses comptes rendus sur les manifestations publiques dans la capitale de l'Ahaggar ne plaisaient guère.

Fidèle à sa ligne de conduite, mais surtout soucieux du rôle que doit jouer un journaliste libre en cette période particulière que traverse le pays, Rabah n'a jamais fait dans l'apologie d'une quelconque idéologie. Soucieux de rapporter l'information telle quelle, il a montré combien l'information est sacrée. Toutefois, et dans un climat où l'absolutisme se répand pour faire taire les voix qui refusent de démentir la vérité, Rabah est devenu la cible.

Convoqué à plusieurs reprises pour "divulguer" ses sources d'information, Rabah, en professionnel, a toujours refusé de jeter en pâture ses sources. L'objectif : couper le journaliste de son milieu – ses sources – pour en faire un simple témoin. Rabah n'a pas succombé. Il est resté stoïque face aux intimidations et aux multiples interrogatoires qui duraient parfois des journées entières.

Convaincu par ce qu'il fait, Rabah a repris aussitôt sa plume pour accompagner ses concitoyens dans leur quotidien, leurs luttes et leurs espoirs. Cela n'a pas plu. Il fallait en finir avec ce "téméraire". Son dernier article traitant d'une grogne citoyenne à Tamanrasset qui conteste le nouveau découpage

territorial décidé par les autorités, suite à la création de dix nouvelles wilayas, semble précipiter l'incarcération du journaliste.

Dans son article, Rabah n'a fait que rapporter une information publique. Il a fait également parler une personnalité connue dans la région. En somme, Rabah n'a fait que son travail de journaliste.

Dès lors qu'il a, semble-t-il, touché là où ça fait mal, puisqu'il s'est mis du côté de ses concitoyens, les autorités n'ont pas jugé utile de démentir les informations rapportées, comme le veut la loi, mais elles ont préféré actionner, illico presto, l'appareil judiciaire, quitte à faire perdre encore une fois au pays des places dans le classement du respect de la liberté de la presse par les États. Cela n'est visiblement pas le souci des autorités.

L'information sur l'arrestation de Rabah Karèche a vite fait le tour des rédactions tant nationales qu'internationales. Un journal mexicain a relayé l'information la nuit même de l'incarcération du journaliste.

Colère et solidarité

L'information de l'incarcération de Rabah Karèche s'est répandue comme une traînée de poudre à la fois sur les réseaux sociaux et dans les rédactions. Des milliers de réactions ont été enregistrées le soir même de sa détention.

En réaction au communiqué de Liberté qui a dénoncé “avec la plus grande énergie” cette détention, des consœurs, des confrères, des militants, des avocats, des lecteurs fidèles au journal ont à l’unanimité dénoncé “une hantise” pour la justice algérienne.

“C’est une grave atteinte à la liberté d’expression”, ont écrit des internautes. D’autres ont appelé à un large mouvement de soutien avec le détenu. “J’espère qu’ils ne diront pas que Rabah Karèche est aussi un khabardji”, a écrit une jeune militante. De son côté, le Syndicat national des journalistes a vivement dénoncé l’emprisonnement du journaliste.

Dans son communiqué, le SNJ a souligné qu’il “tient, de prime abord, à exprimer son entière solidarité avec Rabah Karèche et nos confrères de Liberté, et exigé sa libération immédiate, conformément aux dispositions et principes des lois régissant la presse, précédemment évoqués justement”.

Le SNJ a ajouté que “l’emprisonnement pour délit de presse n’étant plus, et ne devant plus exister en Algérie, un pays dont la corporation journalistique a payé

le prix fort, plus qu'aucune autre corporation dans aucun autre pays au monde, pour que ces détestables procédés disparaissent à tout jamais.

Une corporation qui a toujours fait face aux pressions d'un pouvoir qui, le moins que l'on puisse dire, n'a jamais été un modèle en matière de respect de la liberté de la presse et d'expression, et aux forces rétrogrades et obscurantistes qui ont ôté la vie à des dizaines de journalistes et assimilés durant la décennie du terrorisme".

Les réactions se multiplient et abondent dans le même sens du soutien et de la solidarité avec le journaliste détenu. Cette colère légitime qui s'exprime face à cette honteuse détention et cette insupportable et scandaleuse atteinte à la liberté d'expression résume on ne peut plus clairement la nécessité de défendre des espaces de liberté.

Si aujourd'hui Rabah Karèche passera sa troisième nuit derrière les barreaux, la mobilisation citoyenne née pour arracher sa libération au plus vite est un espoir que nos espaces de liberté sont intouchables et inviolables. Ils le sont d'autant plus qu'on ne cessera jamais de répéter que la place d'un journaliste n'est surtout pas en prison. Rabah sera parmi nous. Il reprendra sa plume avec d'autant plus de conviction, mais aussi de liberté.

lesoirdalgerie.com , le 21 avril 2021. ONU- L'Algérie élue au Conseil d'administration de l'Unicef et à la CND



L'Algérie a été élue mardi au Conseil d'administration du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) par les membres du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), pour un mandat de trois ans et à la Commission des Nations unies sur les stupéfiants (CND) pour un mandat de 4 ans à compter du 1er janvier 2022.

"L'Algérie a été élue, aujourd'hui (mardi), par acclamation de tous les membres de l'ECOSOC au Conseil d'administration de l'Unicef, pour un mandat de 3 ans, à compter du 1er janvier 2022 et à la Commission des Nations unies sur les stupéfiants pour un mandat de 4 ans prenant effet le 1er janvier 2022", a annoncé la délégation algérienne à l'ONU dans un tweet.

Le Conseil d'administration est l'organe directeur de l'Unicef, il se compose de 36 membres qui représentent les cinq groupes régionaux d'Etats membres des Nations unies (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique, Europe de l'Est et Europe occidentale et autres Etats). Il supervise les activités de l'Unicef et approuve les politiques, programmes de pays et budgets de l'organisation.

La Commission des stupéfiants (CND) composée de 53 membres est, pour sa part, un organe directeur de l'Office des Nations unies pour la drogue et le crime (ONUNDC) qui a pour mission de superviser l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

**elwatan.com, 21 AVRIL 2021 : Incarcération du journaliste Rabah
Karèche à Tamanrasset : Vague d'indignation et exigence de sa libération**

« Libérez Rabah ! » « Le journalisme n'est pas un crime » et « La liberté de la presse est une ligne rouge »... L'incarcération, lundi dernier, du journaliste et correspondant du quotidien Liberté à Tamanrasset, Rabah Karèche, a suscité une vague d'indignation.

La nouvelle de son placement sous mandat de dépôt a provoqué, en effet, une onde de choc dans plusieurs rédactions à Alger, en particulier au siège du quotidien Liberté où ses collègues étaient consternés. « Liberté a appris avec stupéfaction la mise sous mandat de dépôt de son journaliste Rabah Karèche, correspondant à Tamanrasset.

Convoqué dimanche par la police, puis placé en garde à vue, le journaliste a été présenté hier matin devant le procureur de la République qui a transféré le dossier au juge d'instruction. Ce dernier a décidé, à notre grand étonnement, de placer le journaliste en détention provisoire », lit-on dans un communiqué du journal Liberté, rendu public lundi soir.

La même source rappelle que le journaliste « a été longuement interrogé sur un article publié le jour même de sa convocation par les services de sécurité ». « L'article en question n'est autre que le compte-rendu d'une manifestation publique organisée par des citoyens de la région qui contestent le nouveau découpage territorial ».

Précisant qu'officiellement «il est reproché à notre journaliste la “création d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société”, la “diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public” et “l'usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationale”». « Il va de soi que ce ne sont là que des accusations fallacieuses qui cachent mal une volonté de faire taire le journaliste et l'empêcher d'accomplir en toute objectivité son travail, comme l'attestent ses nombreuses convocations, ces derniers mois, par les services de sécurité. Connu pour son professionnalisme et son sérieux, Rabah Karèche a de tout temps fait de l'éthique et de la déontologie un sacerdoce », ajoute la même source, en dénonçant « avec la plus grande énergie cette énième atteinte à la liberté de la presse et en exigeant la libération immédiate du journaliste ».

« L'emprisonnement des journalistes ne devrait pas exister »

Réagissant à cette nouvelle, le Syndicat national des journalistes (SNJ) dénonce « une grave atteinte à la liberté de la presse, pourtant garantie, réaffirmée et hermétiquement protégée par les lois en vigueur, notamment le code de l'information et la Loi fondamentale amendée ».

Exprimant sa solidarité avec le journaliste, le SNJ « exige sa libération immédiate, conformément aux dispositions et principes des lois régissant la presse, précédemment évoqués justement ». « L'emprisonnement pour délit de presse n'étant plus, et ne devant plus exister en Algérie, un pays dont la corporation journalistique en a payé le prix fort, plus qu'aucune autre corporation dans aucun autre pays au monde, pour que ces détestables procédés disparaissent à tout jamais.

Une corporation qui a toujours fait face aux pressions d'un pouvoir qui, le moins que l'on puisse dire, n'a jamais été un modèle en matière de respect de la liberté de la presse et d'expression, et aux forces rétrogrades et obscurantistes qui ont ôté la vie à des dizaines de journalistes et assimilés durant la décennie du terrorisme », rappelle le SNJ. Précisant que la « liberté de la presse et d'expression est une ligne rouge », le syndicat affirme que « les lois sont d'abord faites pour être appliquées et non pas pour servir de décor à une vitrine que l'on exhibe en guise de “réformes du secteur” ».

Sur leurs comptes Facebook, plusieurs journalistes ont dénoncé cette arrestation de notre confrère en s'interrogeant sur l'objectif de cette grave violation de la liberté de la presse. « Rabah Karèche dérange car il dénonce depuis des années les magouilles de l'administration et de certains notables locaux », écrit un confrère, indigné.

Des avocats, des militants des droits de l'homme et des partis politiques, à l'image du RCD, ont également condamné cette détention provisoire d'un journaliste poursuivi pour ses écrits.

Radio M le 21 Avril 2021 ; Oran : Nouredine Tounsi condamné à un an de prison ferme !



Le lanceur d'alertes incarcéré, Nouredine Tounsi, vient d'être condamné à un an de prison ferme par le tribunal de Fellaoucene (Ex cité Djamel), à la wilaya d'Oran.

Le lanceur d'alertes poursuivi pour « outrage à corps constitué et influence sur les décisions de justice », est emprisonné depuis le mois de septembre 2020. Le parquet avait requis un an de prison ferme assorti d'une amende de 50 000 Da contre le détenu lors de son procès mercredi 14 Avril passé.

Pour rappel, Nouredine Tounsi a été entendu, mercredi 17 mars 2021, par le juge d'instruction (audition dans le fond) de la 4^e chambre du tribunal Fellaoucene, où l'accusation d' «intelligence avec l'étranger» (criminelle) a été annulée pour le détenu.

À noter qu'il a également été poursuivi dans une autre affaire en compagnie du journaliste Said Boudour pour « chantage » et a été relaxé le 10 mars dernier.



En l’absence d’analyses, ces assassinats demeurent des crimes “ordinaires”.

Le premier jour du Ramadhan, une femme a été assassinée par son mari dans la commune d’Ouled Yaïche, à Blida. Elle avait 36 ans et laisse derrière elle quatre enfants. C’est le 15e féminicide enregistré depuis le début de l’année.

Un meurtre qui vient confirmer la tendance générale des féminicides en Algérie, selon Narimene Mouaci, féministe et initiatrice du site “feminicides-dz.com”, en compagnie de Wiame Awres, qui veut que la moitié des assassinats soit commise par un partenaire intime, un (ex)conjoint ou (ex)fiancé. Une propension puisée des statistiques de 2020, une année qui a connu 54 féminicides recensés par le site en question, en l’absence de chiffres officiels.

Une première lecture qui suggère un travail analytique des données pour les années 2019 et particulièrement 2020, explique Narimene Mouaci, qui précise que l’analyse de ces données sera bientôt disponible.

Elle ajoute que d’autres projets sont en cours pour compléter le travail : “Nous travaillons sur le plan juridique, du côté prévention et journalistique pour 2022 et voir comment les journalistes traitent de la question des féminicides sur le plan du vocabulaire, de l’imagologie...”

Évoquant l’action menée à travers le hastag “nous avons perdu une des nôtres”, elle estime qu’elle a au moins le mérite d’avoir fait connaître le mot féminicide, affirmant que “donner un nom à un fait existant, c’est la première chose pour pouvoir lutter contre”.

Et depuis, “des personnes, des experts de différents domaines nous ont contactés pour proposer leur aide, que ce soit dans l’analyse des données ou pour améliorer le projet”, indique notre interlocutrice.

Elle ajoute, en outre, certains axes du projet, à l'image de la mise en place de listes des centres d'écoute, d'associations ou encore de centres d'hébergement et les publier sur le site pour faciliter à une femme victime de violences de trouver l'association ou le centre d'hébergement le plus proche de chez elle.

Des numéros utiles seront également mis à leur disposition pour les contacter en cas de nécessité. Sur un autre plan, Narimene Mouaci parle d'une liste "des lois féminicides, des lois qui ne protègent pas les femmes ou qui les exposent davantage au danger" à établir avec l'aide d'avocats.

Et pour cela, elle dit s'inspirer "des féministes palestiniennes qui travaillent sur la question des féminicides depuis 15 ans", mais aussi de l'expérience des pays de l'Amérique latine, "les premiers à avoir intégré le mot féminicide dans les lois", et de l'Espagne, "qui a commencé en 2004 une lutte ouverte contre les violences faites aux femmes et les féminicides". Des expériences qui ne sont pas forcément compatibles avec l'Algérie, constate-t-elle, mais qui restent importantes et utiles.

"Nous ne pouvons pas les prendre et les appliquer directement chez nous avec les spécificités de l'Algérie, son contexte culturel, social et juridique." Et pour lutter contre ce phénomène, elle préconise d'analyser la nature des féminicides "chez nous et connaître nos spécificités pour pouvoir lutter effectivement contre".

À ce propos, elle souligne la forte proportion des égorgements de femmes en Algérie, "ce qui n'est pas le cas dans tous les pays", remarque-t-elle, en prenant l'exemple de la France où les femmes sont assassinées sous les coups de leurs compagnons "mais pas forcément par égorgement".

Quant aux réactions suscitées par ces meurtres de femmes dans les réseaux sociaux, elles vont de la culpabilisation pure et simple de la victime à la recherche d'excuses pour le passage à l'acte.

"Nous sommes éduqués à ce que la femme soit toujours une coupable chez nous. Si elle se fait violenter, c'est certainement qu'elle a fait quelque chose.

Si un homme la viole, c'est qu'elle l'avait cherché, et si elle est assassinée, c'est aussi qu'elle a fait quelque chose", regrette Narime Mouaci, qui s'indigne de cette mentalité. Optimiste, elle espère que "les choses finiront par changer chez nous grâce à la lutte et à un travail permanent".

elwatan.com, le 21 AVRIL 2021 ; Commémoration du printemps noir et hirak : Mêmes aspirations pour la liberté et la démocratie



Beaucoup d'Algériens ont commémoré, hier, le 41e anniversaire du Printemps berbère. Il était aussi question de rappeler les douloureux événements du Printemps noir durant l'année 2001, ayant fait 128 victimes.

Beaucoup de citoyens ont profité de l'occasion pour réclamer, encore une fois, une enquête sur la gestion sécuritaire ayant prévalu à l'époque. Un « 20 Avril » qui a coïncidé aussi avec le 113e mardi des étudiants durant lequel plusieurs manifestants, notamment dans la capitale, ont fait référence au printemps amazigh, comme ils ont rendu hommage aux victimes du Printemps noir.

Ces deux événements combinés, l'un passé, l'autre toujours en cours, se rejoignent, bien entendu. Si le « 20 Avril » a été et est lié à la revendication identitaire, il n'en demeure pas moins que la problématique de fond reste la quête de liberté, de démocratie et d'un Etat de droit. Et c'est justement ce que revendique le hirak aujourd'hui.

Depuis 1980, des événements sont passés et des choses ont été réalisées. La langue amazighe est désormais langue nationale et officielle et l'article de la Constitution l'y consacrant est « immuable ».

Mais les carences en matière de liberté et de démocratie restent importantes. C'est ce qui fait que l'actuel mouvement populaire, né à l'origine en février 2019 pour dénoncer le 5e mandat « voulu » par l'ancien président Abdelaziz Bouteflika, persiste deux ans après.

Et si beaucoup d'Algériens sortent toujours dans la rue chaque semaine, c'est parce qu'ils considèrent que leurs revendications s'articulant essentiellement autour des libertés et de la démocratie n'ont pas été prises en charge. D'ailleurs, il n'y a qu'à voir le nombre d'arrestations opérées par les services de sécurité chaque semaine, surtout ces derniers temps.

Même un journaliste a été placé, lundi, sous mandat de dépôt pour un écrit, alors que le délit de presse a été dépénalisé dans la Constitution, qui mentionne clairement qu'un journaliste ne peut être condamné à une peine privative de liberté. Et ce n'est pas le premier journaliste qui passe par la case prison ces deux dernières années. Des militants d'une association culturelle d'un quartier d'Alger ont également été arrêtés pour avoir imprimé des pancartes utilisées dans les manifestations de rue.

De graves accusations sont « collées » aux uns et aux autres. Une logique qui a prévalu depuis l'été 2019. Combien de manifestants ont été interpellés, puis placés sous mandat de dépôt pour des accusations telles que l'« atteinte à la sûreté de l'Etat », ou même plus grave encore, pour être relâchés quelques mois après.

Cela sans compter l'« unanimisme » régnant dans le champ audiovisuel où aucune « voix discordante » n'est autorisée à passer. Pour plus d'un, parmi les hommes politiques et militants de l'opposition, l'état des libertés et de la démocratie connaît un recul perceptible ces derniers temps.

C'est cette situation-là qui fait que beaucoup d'Algériens sont résolus à poursuivre la lutte, notamment en rendant hommage aux victimes du passé et en rappelant le combat de ceux qui les ont précédées dans cette voie. Depuis 1980, beaucoup de temps est passé. Mais les aspirations pour la liberté et la démocratie sont les mêmes.

lesoirdalgerie.com, le 21AVRIL 2021 ; les appels à la libération de Rabah Karèche se multiplient

Le journaliste Rabah Karèche, correspondant du quotidien Liberté dans la wilaya de Tamanrasset, est sous mandat de dépôt depuis lundi. Les condamnations de son incarcération et les appels à sa libération se sont multipliés depuis l'annonce de la mauvaise nouvelle, alors que la défense a fait appel de la décision du juge d'instruction, hier matin.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - Des partis politiques, des organisations syndicales, des militants politiques, des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes, consternés par la nouvelle de l'incarcération du journaliste, ont appelé à sa libération immédiate et sans condition. Selon un communiqué du journal Liberté, son correspondant à Tamanrasset est poursuivi pour « création d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société », « diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public », et « l'usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationale ». « Liberté a appris avec stupéfaction la mise sous mandat de dépôt de son journaliste Rabah Karèche, correspondant à Tamanrasset. Convoqué dimanche par la police, puis placé en garde à vue, le journaliste a été présenté hier matin (avant-hier, Ndlr) devant le procureur de la République qui a transféré le dossier au juge d'instruction. Ce dernier a décidé, à notre grand étonnement, de placer le journaliste en détention provisoire », a regretté le journal dans un communiqué. L'on apprend à travers le même document que le journaliste a été longuement interrogé sur un article publié le jour même de sa convocation par les services de sécurité, à savoir « le compte-rendu d'une manifestation publique organisée par des citoyens de la région qui contestent le nouveau découpage territorial ». Évoquant des accusations fallacieuses qui cachent mal une « volonté de faire taire le journaliste et l'empêcher d'accomplir en toute objectivité son travail, comme l'attestent ses nombreuses convocations, ces derniers mois par les services de sécurité », Liberté a dénoncé une atteinte à la liberté de la presse et exigé la libération immédiate de son journaliste. Contacté hier, le directeur de la publication, Hacén Ouali, a affirmé que l'avocat du journaliste a fait appel de l'ordonnance de mise sous mandat de dépôt, estimant que l'essentiel est que Rabah Karèche retrouve la liberté le plus rapidement possible. Ainsi, le Syndicat national des journalistes (SNJ) a dénoncé une « grave atteinte à la liberté de la presse, pourtant garantie, réaffirmée et hermétiquement protégée par les lois en

vigueur, notamment le code de l'information et la loi fondamentale amendée ». Exprimant son entière solidarité avec Rabah Karèche et nos confrères de Liberté, le SNJ a exigé « sa libération immédiate, conformément aux dispositions et principes des lois régissant la presse ». « L'emprisonnement pour délit de presse n'étant plus, et ne devant plus exister en Algérie, un pays dont la corporation journalistique a payé le prix fort, plus qu'aucune autre corporation dans aucun autre pays au monde, pour que ces détestables procédés disparaissent à tout jamais. Une corporation qui a toujours fait face aux pressions d'un pouvoir qui, le moins que l'on puisse dire, n'a jamais été un modèle en matière de respect de la liberté de la presse et d'expression, et aux forces rétrogrades et obscurantistes qui ont ôté la vie à des dizaines de journalistes et assimilés durant la décennie du terrorisme », a écrit le syndicat dans son communiqué, signé par son SG, Kamel Amarni, précisant que « les lois sont d'abord faites pour être appliquées, et non pas pour servir de décor à une vitrine que l'on exhibe en guise de « réformes du secteur ». La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme et d'autres organisations ont également appelé à la libération du journaliste. Des partis politiques dont le PT et le RCD, des cadres d'autres partis comme le FFS, ont également exprimé leur solidarité avec Rabah Karèche et exigé sa libération.

**liberte-algerie.com, le 21 AVRIL 2021 ;41 ANS APRÈS ; La Soummam
toujours dans le sillon d'Avril**



Bejaia été au rendez-vous, hier, pour la célébration du double anniversaire Printemps berbère 1980 et Printemps noir 2001. Ils étaient des milliers, en effet, à prendre part à la marche qui coïncidait avec la manifestation hebdomadaire de la communauté universitaire et de la société civile. Les gens ont renoué, l'espace de quelques heures, avec l'ambiance des marches historiques célébrant celle du Printemps berbère et du Printemps noir.

De nombreux militants du mouvement culturel berbère (MCB), à leur tête Djamel Zenati, mais aussi des animateurs de ce mouvement ont pris part à ces manifestations. Alors que les étudiants, les enseignants et les travailleurs ATS ont mis du temps avant d'entamer leur marche depuis le campus de Targa Ouzemour, le gros des troupes attendait, depuis le milieu de la matinée, au niveau de l'esplanade de la maison de la culture Taos-Amrouche.

À l'arrivée de la procession de la communauté universitaire au niveau d'Aâmriw, le gros des manifestants a rejoint la marche en scandant des slogans jugés conformes à l'esprit du 20 Avril : "Corrigez l'Histoire, nous ne sommes pas des Arabes", "Nous ne sommes pas des Arabes", "Tamazight di lakul" (Tamazight à l'école) ou encore "Pouvoir assassin", "Ulac smah, ulac" (Il n'y aura pas de pardon), "Jugeons les assassins et leurs commanditaires".

Notre confrère Rabah Karèche a eu droit à une pancarte exigeant sa libération et sur laquelle était écrit : "Le journalisme n'est pas un crime." À signaler que les étudiants présumés proches du Mouvement de l'autodétermination de la Kabylie (MAK) ont préféré marcher en solo à l'occasion de ce double anniversaire.

Par ailleurs, les rues de trois chefs-lieux de daïra, à savoir Kherrata, Tazmalt et Akbou, ont également vibré, hier, sous les pas de centaines de manifestants dans

des marches commémoratives du double anniversaire du Printemps berbère et du Printemps noir. À Kherrata, la marche a démarré à 11h de la place du 16-Février jusqu'en face du siège de la mairie.

La manifestation a enregistré une participation de plusieurs centaines de citoyens. Arborant le drapeau national et l'emblème amazigh, la procession humaine s'est ébranlée sous les cris d'"Ulaç smah ulaç", "Pouvoir assassin" et "Mazalagh d'Imazighen". Tout au long de l'itinéraire de la marche, les manifestants ont scandé en chœur ces trois slogans comme pour signifier qu'ils n'ont pas oublié l'assassinat de 128 jeunes en Kabylie par le pouvoir en 2001. Devant le siège de l'APC, les manifestants ont observé une minute de silence à la mémoire des martyrs du Printemps noir et de ceux de la démocratie.

À Tazmalt, la population de la région a marché, hier, en masse, dans les rues du chef-lieu de daïra dans le même esprit que la manifestation de Kherrata. Le coup d'envoi de la manifestation a été donné, vers 10h30, en face du siège de la daïra de Tazmalt pour se terminer devant le cimetière de Chouhada.

En sus des slogans "Ulaç smah ulaç", "Pouvoir assassin" et "Mazalagh d'Imazighen", scandés haut et fort par les manifestants, ces derniers ont réitéré leur rejet des élections législatives prochaines et plaidé pour "une transition démocratique", "une République démocratique et plurielle" et "la consécration de l'égalité effective des langues amazighe et arabe". À Akbou, toujours dans la haute vallée de la Soummam, la marche d'hier a été reportée à 21h.

elwatan.com, 21 AVRIL 2021 ; Algérie : Amnesty relève la baisse du nombre de condamnation à mort



L'ONG Amnesty International s'est réjouit de la « diminution significative » du nombre de condamnation à mort en Algérie, avec un seul cas en 2020, même si, elle regrette la non abolition de la peine de mort dans la nouvelle constitution.

Dans un communiqué rendu public aujourd'hui mercredi 21 avril à l'occasion de la publication de son rapport annuel de l'année 2020 sur la peine de mort dans le monde, Amnesty International a relevé « une nette baisse des condamnations à mort en Algérie », en rappelant qu'« en 2015, l'organisation a recensé 62 condamnations, contre 50 en 2016, 27 en 2017, 01 en 2018 et 4 en 2019 » et qu'« une seule condamnation à mort a été recensée en Algérie en 2020 ».

« Nous nous réjouissons de cette diminution significative, qui confirme la tendance à la baisse des condamnations à mort ces dernières années », a indiqué Hassina Oussedik, directrice d'Amnesty International Algérie, avant d'ajouter : « Toutefois, nous regrettons qu'en 2020, encore une fois, l'occasion de la dernière révision de la Constitution n'a pas été saisie pour abolir ce châtiment cruel, injuste, inefficace et discriminatoire ».

Ainsi, même si « l'article 38 de la nouvelle Constitution stipule que le droit à la vie est inhérent à la personne humaine et doit être protégé par la loi », cela « ne garantit pas pleinement le droit à la vie et permet, dans les faits, le recours à la peine de mort conformément au Code pénal », indique l'ONG.

Amnesty rappelle, en dernier lieu, que « l'Algérie n'a procédé à aucune exécution depuis 1993 » et que le pays « a parrainé et voté en faveur de la dernière résolution appelant à un moratoire en vue d'abolir définitivement la peine de mort, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies le 16 décembre 2020 », mais « la loi algérienne prévoit toujours la peine de mort ».

lesoirdalgerie.com, le 21.04.2021 ; Grèves en série la semaine prochaine Le front social s'emballe



Les revendications sociales s'étendent à de nombreuses catégories socioprofessionnelles. La colère monte dans plusieurs secteurs. Alors que les retombées de la grève des travailleurs de la Poste se font encore ressentir, les secteurs de l'éducation et de la santé s'appêtent eux aussi à connaître des mouvements de protestation. Les corps communs de l'éducation et les sages-femmes débrayeront la semaine prochaine. Des agents de la Protection civile ont organisé des sit-in à l'est du pays. Ils ont en commun des revendications d'ordre salarial dans un contexte inflationniste rarement égalé. Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Contestations tous azimuts dans les jours à venir. Le ton a été donné par les travailleurs de la Poste. Avant eux, les syndicats de la santé et ceux de l'éducation avaient donné le la : le front social est en effervescence. Les revendications salariales refont surface, dans un contexte marqué par une inflation galopante et une hausse généralisée des prix que rien ne semble pouvoir freiner. Les travailleurs de la Poste se sont fait entendre en paralysant les bureaux de poste la semaine dernière. Hier encore, les conséquences de cette grève étaient toujours visibles au niveau des bureaux de poste où d'interminables queues continuaient à se former. Hier, des agents de la Protection civile ont observé des sit-in à l'est du pays, revendiquant de meilleures conditions de travail, mais également une révision à la hausse de leurs salaires. Pas de répit pour les jours à venir. Plusieurs mouvements de protestation sont prévus. Le Syndicat national des corps communs et ouvriers professionnels de l'éducation nationale (Snccopen), annonce une grève nationale les 25 et 26 avril 2021, suivie d'un sit-in le 26 avril devant les sièges des Directions de l'éducation à travers le territoire national. Une plateforme de revendications incluant le « relèvement immédiat des salaires », mais également le versement des primes pédagogiques et de documentation des laborantins, avec effet rétroactif, depuis 2012.

Le secteur n'en a pas fini avec les contestations puisque le conseil des directeurs des lycées annonce son intention de boycotter l'ensemble des opérations marquant la fin de l'année à l'image de la vente des livres, le boycott du processus de réquisition pour les examens nationaux, et l'ensemble des opérations y afférentes. Ils se disent mécontents de la non-concrétisation des promesses faites par la tutelle, notamment en ce qui concerne le régime indemnitaire et le statut particulier.

Dans le secteur de la santé, ce sont les sages-femmes qui annoncent à travers leur syndicat, sous l'égide de l'UGTA, leur intention de débrayer les 26 et 27 avril. En plus des revendications spécifiques à leur profession, notamment celles relatives à une meilleure protection des sages-femmes et à la révision de la nomenclature des actes qu'elles sont autorisées à effectuer, les sages-femmes revendiquent une révision du barème des primes, et exigent que leur profession soit reconnue comme pénible.

En dépit des spécificités de chaque corps de métier, ces mouvements ont en commun, des revendications salariales auxquelles les premiers responsables des secteurs concernés ne trouvent aucune réponse.

La Confédération des syndicats algériens (CSA), regroupant des syndicats autonomes de plusieurs secteurs, avait, au cours de cette semaine, organisé une journée d'étude autour du pouvoir d'achat et estimé que cette problématique nécessitait une grande mobilisation syndicale.

Il n'est pas exclu que dans le cadre de ladite confédération, des actions de protestation soient programmées, signe d'une rupture définitive de la relative trêve imposée par la crise sanitaire.

liberte-algerie.com, Le 21 AVRIL 2021 ; Une demande de remise en liberté de Rabah Karèche déposée



En prison depuis deux jours, notre journaliste Rabah Karèche a eu, hier, la visite de sa famille. En effet, son épouse s’est rendue à la prison de Tamanrasset en milieu de journée pour s’enquérir de la situation de son mari.

“Rabah garde le moral”, a-t-elle témoigné à Liberté, ajoutant que concernant son affaire “il rejette toutes les accusations portées contre lui”. Mme Karèche a précisé que son époux, diabétique, a été ausculté par un médecin.

Interrogée sur la réaction de son époux aux accusations portées contre lui, Mme Karèche a souligné que la page Facebook intitulée “Tamanrasset, sous les yeux de la presse” à travers laquelle Rabah diffusait ses articles publiés sur Liberté “est animée par plusieurs autres journalistes”.

Toutefois, “seul Rabah est inquiet”, a-t-elle dit, avant de s’interroger sur les raisons de cet acharnement contre son mari qui n’a fait pourtant que son travail. “Rabah est un professionnel. Il n’a fait que son travail comme le lui dictent les règles qui régissent le métier de journaliste”, a-t-elle en effet, déclaré.

Sur un autre volet, Kamel Karèche, frère du journaliste détenu a estimé que son frère “est aimé de tous”. “À Tamanrasset, les gens l’aiment pour son sérieux, sa disponibilité et sa franchise”, a-t-il témoigné, estimant que cette incarcération “ne fera que renforcer les convictions de Rabah”.

Kamel a ajouté que son frère “n’a rien à se reprocher”, car “il n’a rapporté que la vérité”. De son côté, l’avocat du journaliste a informé qu’il a récupéré le dossier du prévenu. “J’ai pu récupérer aujourd’hui (hier, ndlr), le dossier pour l’étudier”, a dit Me Baghdadi.

L’avocat a ajouté, par ailleurs, qu’il a introduit durant la même journée une demande de remise en liberté du détenu en attendant la décision des autorités judiciaires.

À noter qu'un collectif d'avocats s'est constitué pour assurer la défense de notre journaliste et que plusieurs avocats issus de plusieurs régions du pays se sont proposés pour renforcer le collectif de défense.

Info Radio M le 24 Avril 2021 : Un Sit-in de soutien au journaliste Rabah Karèche se tiendra dimanche à Alger



Un sit-in de soutien au journaliste Rabah Karèche, sera organisé demain dimanche 25 avril 2021 à 11H, devant le siège du journal Liberté situé à El Achour (Alger), annonce le Collectif du même quotidien.

L'action intervient une semaine après la mise sous mandat de dépôt du journaliste à la prison de Tamanrasset, le lundi 19 avril.

Correspondant du journal Liberté dans cette wilaya, Rabah Karèche, est poursuivi pour trois chefs d'inculpation. Il s'agit de « création d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société », « diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public » et enfin « usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationales ».

Mais, « ce ne sont là que des accusations fallacieuses qui cachent mal une volonté de faire taire le journaliste et l'empêcher d'accomplir en toute objectivité son travail, comme l'attestent ses nombreuses convocations, ces derniers mois, par les services de sécurité », avait dénoncé le Collectif de Liberté, dans un communiqué.

Une demande de mise en liberté, déposée par ses avocats, est en attente d'examen.

www.liberte-algerie.com le 26 avril 2021 : Garde à vue prolongée pour Boudour et des hirakistes



Le journaliste Saïd Boudour et deux des trois hirakistes interpellés, vendredi dernier place du 1er-Novembre, en l'occurrence Karim Ilyès et Yasser Rouibah, n'ont finalement pas été présentés devant la justice, hier dimanche, leur garde à vue ayant été prolongée de 48 heures.

Seul le porte-drapeau Mammar Bendiar, qui avait été condamné en octobre dernier à une année de prison ferme par défaut, a été présenté pour vider son mandat d'arrêt afin d'être jugé en comparution immédiate mercredi prochain.

“Les trois autres ont été gardés à vue deux jours supplémentaires pour éviter que les traces de violence qu'ils ont subie ne soient trop visibles”, soutient Me Farid Khemisti, l'un des avocats du collectif de défense du Hirak.

Il affirme avoir reçu des informations selon lesquelles, Boudour, Ilyès et Rouibah ont été sérieusement malmenés et se trouvent en mauvais état. “Des sources oculaires indiquent que Boudour et Ilyès ont été sérieusement tabassés et présentent de nombreuses ecchymoses.

C'est pour cela que la détention a été prolongée, autrement rien ne justifie cette décision”, continue notre interlocuteur. Rappelons que de nombreux hirakistes ont été violemment interpellés vendredi après l'empêchement de la marche.

www.liberte-algerie.com le 26 avril 2021 : L'exigence de la libération du journaliste réaffirmée



“La presse n’est ni un crime et ni un délit”, “libérez Rabah Karèche”, “libérez la presse”, “Algérie libre et démocratique”, a crié la foule composée de journalistes, avocats, militants politiques ou simples citoyens.

Le rassemblement de soutien et de solidarité avec le journaliste Rabah Karèche, tenu au siège du quotidien Liberté hier, a été un franc succès. En effet, ils étaient plusieurs dizaines de journalistes, d’avocats, de militants politiques et associatifs et de citoyens à avoir pris part à l’action. Sur place, les manifestants ont dénoncé la mise sous mandat de dépôt du journaliste et ont appelé à sa libération immédiate.

Sous les cris de “la presse n’est ni un crime ni un délit”, “libérez Rabah Karèche”, “halte à la persécution de la presse”, “libérez la presse”, ou bien “Algérie libre et démocratique”, les présents au rassemblement ont appelé à d’autres actions de protestation pour “arracher” la libération de Rabah Karèche.

Venus de plusieurs wilayas, notamment de Bouira, de Tamanrasset, de Tizi Ouzou, de Béjaïa et d’Alger, les manifestants ont estimé qu’il est “du devoir de tout militant” de se “solidariser avec Rabah Karèche et d’exiger sa libération”, car “il s’agit d’une grave atteinte à la liberté de la presse”. Abdelouahab Fersaoui, président de RAJ et ancien détenu d’opinion, n’était pas en reste.

Ainsi, il a estimé que “la liberté de la presse est plus que menacée par les agissements du régime à travers l’incarcération des journalistes qui résistent encore au rouleau compresseur du pouvoir”, ajoutant qu’on ne peut “construire une démocratie sans garantir la liberté de la presse que nous devons tous défendre”.

Mounir, jeune commerçant venu de Tamanrasset, a souligné que Rabah Karèche “est aimé de tous”. “C’est un journaliste qui fait son travail d’une manière

professionnelle”, témoigne-t-il. Mounir a souligné également que l’acharnement dont il est victime “vise à le faire taire”, car “il dérange certains cercles locaux”.

Chabane Meziane, ancien détenu du mouvement citoyen de Kabylie et actuellement élu à l’APW de Bouira, a souligné qu’il est venu “apporter mon soutien et dénoncer l’arrestation de Rabah Karèche”. Chabane Meziane a ajouté que “le régime autoritaire doit cesser ses provocations et les incarcérations de journalistes”.

Yasmina Lamriben, journaliste, a souhaité quant à elle que “justice soit rendue à Rabah Karèche”. Samir Sidi-Saïd, avocat et militant des droits de l’Homme, a déclaré pour sa part qu’il assiste au sit-in en tant qu’avocat pour “dénoncer cette arrestation” contre laquelle il exige “la libération du détenu et le respect de la presse”.

Me Sidi-Saïd a ajouté que “les pouvoirs publics doivent saisir et comprendre la place qui doit être celle du 4e pouvoir”. “Je lance un appel pour la libération de tous les détenus d’opinion”, a ajouté l’avocat, avant que Me Aziz Mouloud n’abonde dans le même sens, en estimant que sa présence au rassemblement “est une manière de manifester” son “soutien indéfectible à un journaliste victime de l’absolutisme et de l’arbitraire”.

“Notre souci de défendre la liberté de la presse en particulier et la liberté en général est une constante”, a indiqué Me Aziz Mouloud. Me Hakim Saheb a, quant à lui, souligné que “je suis là pour exprimer toute mon indignation face à l’acharnement dont sont victimes les journalistes et face aux atteintes répétées à la liberté de la presse et au droit d’informer”.

Me Saheb a souligné que Rabah Karèche a été “injustement” mis sous mandat de dépôt pour avoir “exercé librement et dignement son métier de journaliste”. Youcef Taâzibt, responsable au sein du Parti des travailleurs (PT), a indiqué qu’il a pris part au rassemblement “pour joindre sa voix à l’exigence démocratique de libération de Rabah Karèche” et “réaffirmer que le journalisme n’est pas un crime”.

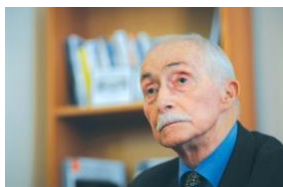
“Les autorités doivent cesser de gérer d’une manière sécuritaire les problèmes politiques”, a-t-il dit, estimant que “nous connaissons la situation au sud du pays”, mais “la défense de la sécurité et de la souveraineté nationales ne se fait pas uniquement avec les moyens militaires, mais aussi par la démocratie et la liberté”.

Réaffirmant son soutien à Rabah Karèche, Youcef Taâzibt a réitéré son soutien à Saïd Djabelkhir.

Pour le journaliste El-Kadi Ihsène, “le régime a développé une addiction à la répression”, estimant qu’il a voulu “s’en séparer, mais en vain”. “Il harcèle tout le monde et cible toutes les libertés”, a-t-il encore dit, considérant que les journalistes “ne doivent pas séparer la défense de la liberté de la presse de celle des autres libertés”.

Après près de deux heures de protestation, les présents au sit-in se sont dispersés dans le calme, avant d’annoncer d’autres actions similaires en guise de soutien et de solidarité avec Rabah Karèche.

ALI YAHIA ABDENOUR S'EST ETEINT HIER À L'ÂGE DE 100 ANS



“Ils sont venus, ils sont tous là”. Comme durant sa longue et riche vie, Abdenmour Ali-Yahia a réuni, à l’occasion de sa mort survenue hier, des générations de militants et de citoyens venus de divers horizons.

Au 15A, boulevard M’hamed-Bougara, à El-Biar, les escaliers comme l’ascenseur qui mènent au 5e étage de l’immeuble qui surplombe le centre d’Alger, où a toujours habité le plus célèbre des avocats algériens, ne désemplissent pas. Indistinctement, des hommes et des femmes entrent dans l’appartement et dans le salon où le corps de Abdenmour Ali-Yahia, décédé hier matin vers 5h, est allongé, posé sur un tapis, couvert d’un linceul blanc immaculé. Autour de la dépouille, des personnalités, des proches mais aussi des citoyens lambda. Un magnétoscope diffuse à volume réduit des versets coraniques, tandis que les présents, les visages éplorés, discutent à voix basse. La fille du défunt, l’air triste mais digne malgré la douleur, reçoit les condoléances. Pour les autres, c’est surtout le souvenir d’un homme “de tous les combats” qu’ils sont venus saluer. C’est le cas de Mostefa Bouhadeb, l’ancien premier secrétaire national du FFS, qui estime que “Abdenmour Ali Yahia” qui estime que “Abdenmour Ali-Yahia n’est pas une perte pour sa famille seulement. C’est une perte pour toute l’Algérie”, dit-il, lui qui l’a connu et côtoyé durant de longues années de combat. Pour lui, Abdenmour Ali-Yahia était “un homme immense, qui n’a jamais été attiré par le pouvoir. Il s’est battu pour les droits de l’Homme et la défense des libertés”. Parmi les présents, Arezki Makabi fait partie des rares proches qui n’ont pas quitté Abdenmour Ali Yahia durant de longues années. Il raconte que même durant ces deux dernières années où il était alité, “il suivait tout ce qui se passait” dans le pays. “Avant de rendre son dernier souffle, il a eu une longue pensée pour les jeunes générations”, a résumé l’homme, assis sur une chaise placée sur le balcon

qui domine la baie d'Alger. Le ciel est gris, mais les visiteurs du domicile mortuaire viennent comme pour un pèlerinage. Il y a des jeunes, mais aussi des journalistes. Tous ont un souvenir, une histoire. Dans la matinée, c'était Ahmed Taleb Ibrahim qui était venu pour jeter un dernier regard sur celui dont il était proche. Il a été rejoint quelques instants après par un des dirigeants du FIS dissous, Ahmed Benmohamed. Dans l'après-midi, arrivée de Louisa Hanoune. Une image qui peut résumer une des facettes de l'avocat disparu et croyant convaincu : tout en ayant la laïcité chevillée au corps, il avait défendu les militants politiques de toutes obédiences idéologiques.

L'homme des consensus

C'est cette passerelle qu'il a créée entre tous les courants politiques qui a poussé des personnalités, du pouvoir comme de l'opposition, à lui rendre hommage. De Abdelmadjid Tebboune qui s'incline sur sa mémoire, à Arezki Aït-Larbi qui, tout en étant beaucoup plus jeune que lui, a partagé une cellule de pison avec lui, en passant par l'ancien ministre Abdelaziz Rahabi, le monde politique algérien salue un homme de "convictions" et un "défenseur des droits de l'Homme". "Il doit être une inspiration", a écrit l'ancien ministre de la Communication. Même les médias officiels, qui ne l'ont jamais ménagé par le passé, ont rappelé son engagement pour le respect des droits humains dans le pays. Sans jamais renier ses engagements, Abdenmour Ali-Yahia résume, à travers son parcours, un siècle de l'Histoire de notre pays. Sa vie récapitule, finalement, les étapes qu'a traversées l'Algérie en un plus de 100 ans. Né en janvier 1921 à Aïn El-Hammam, Abdenmour Ali-Yahia est instituteur durant la Seconde Guerre mondiale. Il part à Alger et intègre le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD, né du Parti du peuple algérien, PPA) juste après la fin de la guerre. Naturellement, il rejoint la guerre de libération nationale. Assigné à résidence, puis emprisonné, il sera libéré en 1961. Il sera le dernier secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) avant l'indépendance du pays. Son combat pour la démocratie commence dès l'indépendance. Elu député de l'Assemblée constituante, il rejoint vite la rébellion du FFS. Mais après le coup d'Etat de 1965, Boumediène l'a nommé ministre de l'Agriculture. Un poste qu'il quitte deux ans plus tard pour ne plus jamais remettre les pieds dans les arcanes du pouvoir. Il embrasse une carrière d'avocat et entame une autre carrière politique. Mais cette fois, ce sera dans l'opposition. En 1985, il crée, avec des militants comme les frères Aït-Larbi et Saïd Sadi, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH). Cela le conduira

à la prison. Il sera même envoyé à Laghouat en résidence surveillée. Malgré son âge et son passé révolutionnaire, il sera torturé à plusieurs reprises. “Tuez-nous si vous voulez. Mais notre cause triomphera”, dit-il un jour à un de ses tortionnaires. Toujours aux avant-postes, Abdenour Ali-Yahia fera parler de lui durant les années 1990. Il sera un des avocats des dirigeants du Front islamique du Salut (FIS). Il a participé activement à la réunion de Saint’Egidio, tenue en janvier 1985 à Rome. Il s’est attiré les foudres du pouvoir et d’une bonne partie de la classe politique qui l’ont accusé d’alliances avec les terroristes. Mais l’homme a toujours refusé les conformismes. Il a sillonné le monde entier pour plaider en faveur de la réconciliation en Algérie. Mais une fois que le pouvoir a décliné sa “réconciliation”, le vieil avocat dira non. Il gardera le cap. A 90 ans, il continue à manifester dont notamment lors des fameuses marches de 2011. Les images d’interpellations musclées qui l’ont ciblé à cette occasion refont surface pour rappeler que malgré un âge avancé et un passé glorieux, le pouvoir n’a que faire des symboles. Abdenour Ali-Yahia était presque un prophète parmi son peuple. Il a d’ailleurs participé aux premières marches du Hirak en 2019. Mais comme tous les justes, il était craint par le pouvoir qui lui rendait la vie si dure qu’il avait failli se retrouver sans domicile fixe. A plusieurs reprises, la direction des domaines a demandé à récupérer l’appartement qu’il occupait depuis 1964. C’est tout ce qu’il possédait après 80 ans d’une existence pleine ! Abdenour Ali-Yahia sera inhumé, cet après-midi, au cimetière de Ben Aknoun. Il aura certainement droit à des funérailles populaires. Mais, les honneurs du pouvoir, comme ce prix qui lui a été attribué par le conseil des droits de l’homme, il ne les acceptera sans doute jamais

TSA - Tout sur l'Algérie Le 26 Avril 2021 : Le mineur Saïd Chetouane placé dans un centre de protection de l'enfance

Saïd Chetouane a été placé dans un centre de protection de l'enfance ce lundi par la juge des mineurs du tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, indique le CNLD. Saïd Chetouane, 15 ans, a été arrêté dans la matinée de ce lundi devant le tribunal de Sidi M'hamed, selon la même source. Il a avait été arrêté une première fois lors d'une tentative de marche samedi 3 avril dans le quartier de Bab el Oued à Alger. Il a ensuite affirmé dans une vidéo largement partagée sur les réseaux sociaux qu'il fait l'objet d' « attouchements sexuels » après son arrestation. Après ces accusations, le parquet d'Alger a annoncé l'ouverture d'une enquête. Dans le cadre de cette affaire, le militant et poète Mohamed Tadjadit et quatre autres activistes ont été arrêtés et placés sous mandat de dépôt.

TSA - Tout sur l'Algérie Le 26 Avril 2021 : Éducation nationale : des syndicats annoncent une journée grève.

Le secteur de l'éducation renoue avec les débrayages. Trois syndicats du secteur, UNPEF-CELA-SATEF, ont annoncé ce lundi 16 avril une action de protestation pour le mercredi 28 avril, qui comprend un arrêt de travail et des rassemblements devant les directions de l'éducation du pays. Les syndicats ont précisé, dans un communiqué commun, que ce débrayage sera suivi d'autres formes de durcissement de leur mouvement qui seront définies « avant la fin de la semaine » en cours. « L'amélioration du pouvoir d'achat », est au cœur des revendications soulevées. Les syndicats signataires mettent en exergue la dégringolade sans précédent du pouvoir d'achat des enseignants et travailleurs de l'éducation, la dévaluation de la monnaie nationale, la flambée vertigineuse des prix des produits de consommation, et l'absence de volonté de la part du gouvernement quant à résoudre les problèmes du secteur. Dans leur plateforme de revendications, les syndicats réitèrent des points de litige en suspens depuis des années. Ils réclament une revalorisation des salaires avec une révision à la hausse du point indiciaire, réitèrent leur droit à la retraite anticipée et à la retraite sans condition d'âge après 32 ans de service, et exigent de libérer le statut particulier propre au secteur, entre autres points. Sur le plan pédagogique, les trois syndicats réclament la révision des programmes et méthodes d'enseignement, l'amélioration des conditions de travail et de scolarisation, la réduction des volumes horaires, et la dispense des enseignants du primaire des activités extra pédagogiques. Enfin, les syndicats appellent à extraire les écoles du cycle primaire de la gestion des collectivités locales, tout en appelant à consolider les budgets des établissements de l'enseignement moyen et secondaire. Le débrayage annoncé dans l'éducation nationale survient alors que les enseignants organisent depuis quelques jours des rassemblements de protestation devant les directions de l'éducation des wilayas à travers le pays.

TSA - Tout sur l'Algérie Le 27 Avril 2021 : Tamanrasset : le journaliste de Liberté maintenu en détention.

La chambre d'accusation de la Cour de Tamanrasset a rejeté ce mardi 27 avril la demande de libération de Rabah Kareche, journaliste correspondant du quotidien Liberté dans cette ville, indique le CNLD. M. Kareche a été présenté devant le procureur lundi 19 avril, avant d'être placé sous mandat de dépôt, après une nuit en garde à vue. Le journaliste est poursuivi pour « création d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société », « diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public » et « l'usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationale », selon le CNLD. Hier, Me Achouri Bakouri, avocat du journaliste, a indiqué que Rabah Kareche a été incarcéré « à cause de son travail ». « S'il n'était pas journaliste, il ne serait pas en prison (...) C'est triste pour l'image de l'Algérie ».

TSA - Tout sur l'Algérie Le 27 Avril 2021 : La militante Amira Bouraoui risque jusqu'à cinq ans de prison

Le parquet du tribunal de Chéraga a requis des peines de trois et cinq ans de prison à l'encontre de la militante Amira Bouraoui, poursuivie dans deux affaires pour « atteinte à la personne du président de la République » et « atteinte aux préceptes de l'islam et au prophète », annonce ce mardi le CNLD) sur Facebook. Une peine de trois ans de prison ferme et une amende de 300 000 ont été ainsi requis dans la première affaire, dans laquelle Mme Bouraoui est poursuivie pour « outrage à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions », « atteinte à la personne du président de la République » et « diffusion d'informations susceptibles d'attenter à l'ordre public ». En outre, une peine de cinq ans de prison ferme et une amende de 50 000 dinars ont été requis dans la deuxième affaire, dans laquelle la militante est poursuivie pour « atteinte aux préceptes de l'Islam et au Prophète ». Le verdict est attendu pour le 4 mai prochain, précise le CNLD.

TSA - Tout sur l'Algérie Le 27 Avril 2021 : 114e mardi : la marche des étudiants à Alger empêchée

Le dispositif policier impressionnant déployé dès la matinée de ce mardi 27 avril au centre d'Alger laissait entrevoir un tel scénario : la marche du 114e mardi des étudiants a été brutalement empêchée par les forces de l'ordre et de nombreux manifestants, étudiants, enseignants universitaires et simples citoyens, ont été arrêtés. On parle de dizaines d'interpellations. Lorsque, comme chaque mardi, les premiers manifestants commençaient à arriver vers 11h à la place des Martyrs, lieu habituel du départ de la marche, l'endroit était déjà occupé par un impressionnant dispositif sécuritaire. Tous ceux qui s'approchaient de la célèbre place sont empêchés d'y accéder. Les récalcitrants sont interpellés, notamment les animateurs du Hirak estudiantin. | Lire aussi : Vendredi 114 : le Hirak maintient la mobilisation Le même dispositif renforcé est déployé tout au long de l'itinéraire habituel de la manifestation des étudiants, de la place des Martyrs jusqu'à la Grande-Poste, en passant par la rue Bab Azzoun, le square Port-Saïd, la rue Ali Boumendjel, Ben M'hidi, le Boulevard Amirouche et la rue Didouche Mourad. Au même moment, ceux qui s'apprêtaient à se rassembler à la place Émir Abdelkader, au Square Port-Saïd et au centre d'Alger pour attendre la procession, subissent le même sort. Des dizaines de manifestants sont interpellés, certains brutalement et mis dans les fourgons cellulaires. Parmi les personnes interpellées figurent des animateurs connus du Hirak estudiantin, comme Abdenour Aït Saïd ou Kaïs Ould Ammar. | Lire aussi : Le collectif Nida 22 dit « halte à la criminalisation » des manifestants du Hirak « Un fourgon plein à craquer, des femmes pleurent... » Plusieurs sources, dont le comité national pour la libération des détenus (CNLD), assuraient au milieu de l'après-midi être « sans nouvelles » du professeur de physique à l'université USTHB, Abdeslam Mahana, et du Dr Djamel Eddine Oulmane. Ils avaient été vus pour la dernière fois vers 11h à la rue Ali-Boumendjel. L'enseignante et politologue Louisa Ait Hamadouche aurait été également arrêtée. Certaines personnes interpellées ont été relâchées, comme le journaliste Zoheir Aberkane qui a témoigné par la suite sur les réseaux sociaux : « Seconde interpellation à ma sortie du commissariat. Au même moment un groupe tente de lancer la marche. La police intervient violemment. Le jeune Rahim Attaf est interpellé ainsi que Hassan Mebtouche. Un fourgon cellulaire est

plein à craquer. Les interpellés cognent de toutes leurs forces sur les parois métalliques. Des femmes pleurent... ». | Lire aussi : Les vingt-deux détenus du Hirak suspendent leur grève de la faim La majorité des manifestants arrêtés étaient toujours retenus vers 15h 30 Les étudiants manifestent chaque mardi depuis février 2019 en appoint aux marches populaires du Hirak qui ont lieu chaque vendredi, hormis lors de la pause observée à cause de la pandémie de Covid-19 entre avril 2020 et février 2021. Il est arrivé que des incidents soient signalés et des interpellations opérées, mais c'est la première fois en plus de deux ans que la marche des étudiants à Alger est ainsi réprimée et empêchée. Lors de la reprise du Hirak estudiantin, le 23 février dernier, la police avait tenté d'empêcher la marche, mais elle s'était contentée de bloquer le passage devant les manifestants.

TSA - Tout sur l'Algérie Le 26 Avril 2021 : Arrêtée ce mardi à Alger,

la politologue Louisa Aït Hamadouche vient d'être relâchée à 19 h 10. Plusieurs personnes ont été arrêtées à Alger ce mardi 27 avril lors de la tentative de marche des étudiants dont l'enseignante et politologue Louisa Aït Hamadouche, indique le CNLD. En tout, 21 manifestants ont été interpellés par les forces de sécurité dont cinq ont été relâchées, selon le compte rendu publié par le CNLD peu avant 18h00. Parmi les personnes figurent aussi Mahana Abdesselam, enseignant à l'USTHB, les étudiants et activistes Abdenour Aït Saïd et Kaïs Ould Ammar. A 19h05, le CNLD indique que la politologue Louisa Aït Hamadouche a été relâchée ainsi que cinq autres manifestants, tous arrêtés ce mardi lors de la tentative de marche des étudiants à Alger.

TSA - Tout sur l'Algérie Le 26 Avril 2021 : La France rend hommage à Me Ali Yahia Abdenmour

La France a rendu hommage ce mercredi au militant des droits de l'homme Abdenmour Ali Yahia, décédé ce dimanche à l'âge de 100 ans, adressant ses condoléances à sa famille et « ceux qui ont partagé ses combats » « La France rend hommage à la mémoire de Me Ali Yahia Abdenmour, avocat et défenseur des droits de l'Homme algérien », indique la porte-parole du ministère des Affaires étrangères français dans un communiqué diffusé ce mercredi. La France salue « l'engagement de ce grand humaniste, démocrate infatigable dont la vie se confond avec les moments clés de l'histoire de l'Algérie », précise le communiqué. « Nous adressons nos condoléances à sa famille et à tous ceux qui ont partagé ses combats », conclut la porte-parole du Quai d'Orsay.

Info Radio M le 28 Avril 2021 Maintien en détention de Rabah Karèche : « incompréhensible », dénonce RSF



Le maintien en détention du journaliste Rabah Karèche, à la prison de Tamanrasset, a suscité l'incompréhension chez l'ONG Reporters sans frontières (RSF).

« Le maintien en détention de Rabah Karèche est incompréhensible » a déclaré Souhaieb Khayati, directeur du bureau Afrique du Nord de RSF, appelant les autorités algériennes « à la libération immédiate et à l'abandon des charges retenues à l'encontre du journaliste ». Rabah Karèche, « n'a fait que son travail d'information », estime Khayari dans un communiqué de l'ONG.

Correspondant du quotidien *Liberté* à Tamanrasset, Rabah Karèche s'est vu refuser, mardi 27 avril, la demande de libération déposée par ses avocats, devant la chambre d'accusation de la cour de justice de la même wilaya. Il restera donc en prison jusqu'à son procès

L'un de ses avocats, Maître Amirouche Bakouri, a, dans une déclaration à RSF, qualifié l'incarcération du journaliste de « cas exceptionnel en Algérie », regrettant que « l'article 54 de la Constitution ne soit qu'un discours politique et une vitrine pour l'étranger ».

Pour rappel, Rabah Karèche a été placé sous mandat de dépôt le 19 avril dernier, après avoir publié un article de couverture d'une manifestation des touaregs contre le nouveau découpage administratif.

Il est poursuivi pour trois chefs d'inculpation : « création d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société », « diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public » et « usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationale ».

En Algérie, la mobilisation pour sa libération est lancée. Un sit-in de soutien a été organisé dimanche 25 avril, par des journalistes, des avocats, des militants et de simples citoyens, devant le siège du journal Liberté à Alger.

Info Radio M le 28 Avril 2021 La machine policière se déchaîne : Kaddour Chouicha et son épouse Jamila Loukil arrêtés à Oran !



Le militant des droits humains et vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, bureau d'Oran, Kaddour Chouicha ainsi que son épouse, la journaliste Jamila Loukil, viennent d'être arrêtés à leur sortie de la Cour d'Oran, a informé leur fils, Adel Chouicha.

« Alerte CHOUICHA Kaddour et ma mère LOUKIL Jamila viennent d'être arrêtés à leur sortie de la Cour d'Oran et emmenés vers le commissariat central d'Oran » a écrit Adel Chouicha sur son compte Facebook. « Je vais notifier dès maintenant les organismes et instances internationales de cette arrestation et acharnement qui vise mes parents, nous ne laisserons pas passer ça », a alerté le jeune homme.

A noter que Kadour Chouicha et son épouse Jamila Loukil étaient à la Cour d'Oran pour un procès en appel les concernant, ainsi que dix autres citoyens. Ledit procès en appel a été reporté.

Info Radio M le 29 Avril 2021 Said Boudour a-t-il été à son tour torturé ?



Le journaliste et lanceur d'alerte Said Boudour qui se trouve actuellement en détention depuis six (06) jours, aurait été torturé selon le Comité Algérien contre la Torture et les Conditions Carcérales Inhumaines (CATCCI).

En effet, le comité cite un témoignage de Me Farid Khemiseti, qui a pu voir Said Boudour. Selon l'avocat, celui-ci porterait toujours les traces et les séquelles des sévices subis.

« J'ai enfin pu voir Said Boudour au central après maintes difficultés ce fut une péripétie pour le voir au mépris de nos droits. Chaque avocat n'a pu voir qu'un seul des 17 détenus dans cette affaire. Said Boudour après 6 jours de détention porte encore les marques de sévices et des coups reçus ».

Pour rappel, Said Boudour a été placé en garde à vue depuis le vendredi 23 avril, après avoir été arrêté lors de la manifestation qui s'est déroulée le même jour à Oran. Selon le CNLD, il a été présenté devant le procureur près le tribunal de la Cité Djamel le mardi 27 avril.